

— — — — — délibération — du conseil municipal

Séance du : 7 mars 2025	
Sous la présidence de : M. Julien FREYBURGER, Maire	
Département de la Moselle	Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz
Nombre de conseillers élus : 33	
Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 13	
Date d'envoi de la convocation : 28 février 2025	

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, M. POLLO, M. LEONARD, M. BARBIER, Mme RIBLET, M. TONIAZZO, Mme FORFERT, M. CERF, Mme COMBAR, M. CAEILLETE, M. LEGRAND, Mme THIROLOIX, M. CARRELLI et M. MEIGNEL.

Etaient absents excusés : Mme ADAMCZYK (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET), M. ZAROUR (qui a donné procuration de vote à M. CICCONE), Mme LELUBRE (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), Mme ESPOSITO (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), Mme ECKER (qui a donné procuration de vote à Mme THIROLOIX), M. NILLES (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à M. LACK), Mme CABALLE (qui a donné procuration de vote à Mme FORFERT), Mme JORDIEUX (qui a donné procuration de vote à Mme GALEOTTI), Mme ALZIN (qui a donné procuration de vote à M. TONIAZZO), M. SAYIN (qui a donné procuration de vote à M. BARBIER), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL), M. MANGEARD et M. RUSCHE (qui a donné procuration de vote à M. CARRELLI).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet, M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : M. FOURRIER, Adjoint au Maire, assisté de Mme MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

Rapporteur : M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire

Introduction

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente un rapport sur les orientations budgétaires. Pour les collectivités locales ayant opté pour le référentiel M.57, la présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu au débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de dix semaines avant le vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil municipal, dans les conditions prévues à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1 est mis en ligne sur le site internet de la commune, après adoption par le Conseil municipal de la délibération à laquelle il se rapporte.

Le cycle budgétaire annuel est rythmé par la prise de nombreuses décisions mais l'action des collectivités territoriales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel. Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2025 doit permettre au Conseil Municipal :

- De définir les grandes orientations qu'il entend donner à l'action municipale,
- De cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies,
- De proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Les orientations budgétaires proposées dans ce document sont issues des simulations effectuées sur les équilibres budgétaires, corrélant le niveau de l'épargne disponible, l'évolution de la fiscalité et l'évolution de la dette.

Il est nécessaire de disposer d'un certain nombre d'informations pour prendre toute la mesure de l'environnement financier de la Ville et préparer en connaissance le budget primitif 2025.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

Cette loi a notamment modifié, dans son article 107, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui désormais dispose que le rapport d'orientations budgétaires portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice porte sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

La Ville de Maizières-lès-Metz a pris l'initiative de présenter un Compte Financier Unique (CFU) dont les modalités ont été précisées lors du Conseil municipal du 7 février dernier. Le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les objectifs du CFU sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU, entre dans sa phase de généralisation à compter de l'exercice 2024 avec une obligation de mise en place pour l'ensemble des entités éligibles au plus tard pour la présentation des comptes de l'exercice 2026.

Ce document sera présenté au Conseil municipal d'avril, en même temps que le vote du Budget Primitif 2025.

Il est aussi nécessaire de noter que la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024, introduit, au sein de son article 191, l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et leur groupement de présenter un état annexe relatif à l'impact du budget pour la transition écologique au sein du CFU. Cet état recense les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique.

L'annexe « Budget vert » enrichira le CFU 2024 qui sera présenté en avril 2025.

1. 2025 – Une année particulière dans un cycle particulier

Le 4 décembre dernier, l'examen du projet originel de loi de finances pour 2025 était suspendu et le projet de loi de finances de la Sécurité sociale, porteur de plusieurs mesures relatives aux départements, causait la chute du gouvernement Barnier.

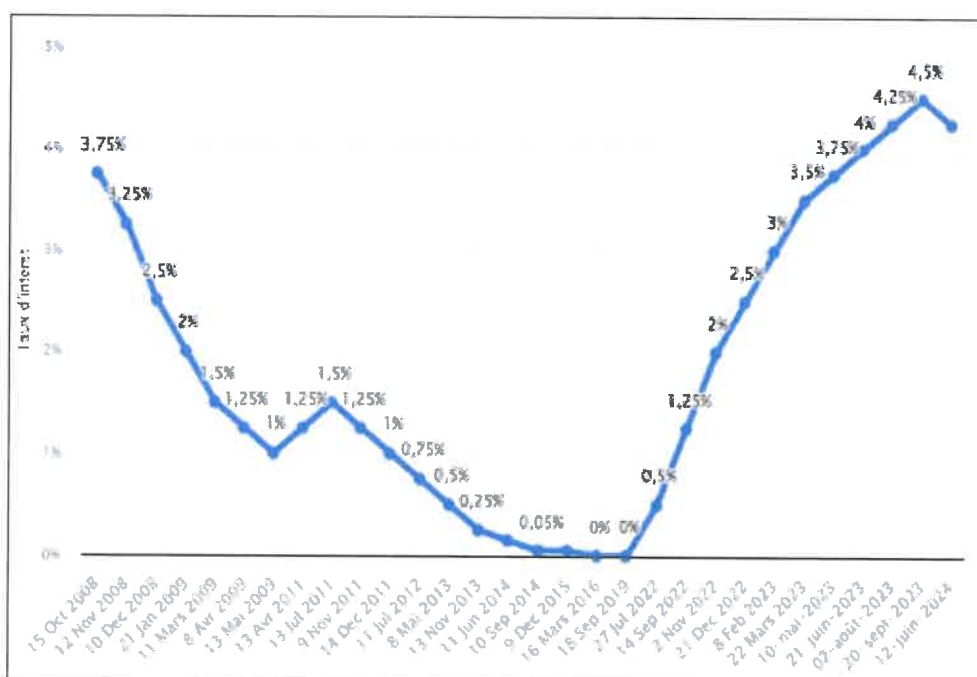
Quelques jours plus tard, une loi spéciale a été promulguée, permettant d'assurer la continuité fiscale et administrative du pays à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette solution d'attente laissait nombre de sujets en suspens.

La loi de finances pour 2025 a finalement été adoptée le 14 février 2025 alors même que la grande majorité du travail préparatoire à la rédaction de ce document et à l'établissement des enjeux du budget de la collectivité avait déjà été effectué.

1.1 Le contexte économique international

Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), la croissance mondiale a atteint plus 3,2 % en 2024 et devrait s'établir à 3,3% en 2025 comme en 2026, puis resterait faible par rapport à la moyenne d'avant pandémie, soit autour de 3 % pour les cinq prochaines années.

Si la croissance reste constante à l'échelle mondiale, les dynamiques sous-jacentes révèlent d'importants changements à la fois sectoriels et régionaux. Dans la zone euro, l'activité économique est faible avec une modeste reprise établie à 0,7% pour 2024. Une amélioration est cependant attribuée à une reprise plus marquée dans les services et à des exportations nettes plus élevées que prévues au cours du premier semestre de l'année. A terme, la croissance dans la zone euro devrait atteindre plus 1,2 % en 2025. Quant à l'économie française, pour l'année 2024 comme pour l'année 2023, la croissance devrait se stabiliser à +1,1 %.



Fluctuation du taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) de 2008 à 2024 (sources statista 2024).

L'économie mondiale pourrait également faire face à des obstacles liés à l'intensification des tensions géopolitiques. Les conflits en cours, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient continuent de peser lourdement sur les perspectives économiques globales. Le réchauffement climatique intensifie la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, impactant négativement les économies.

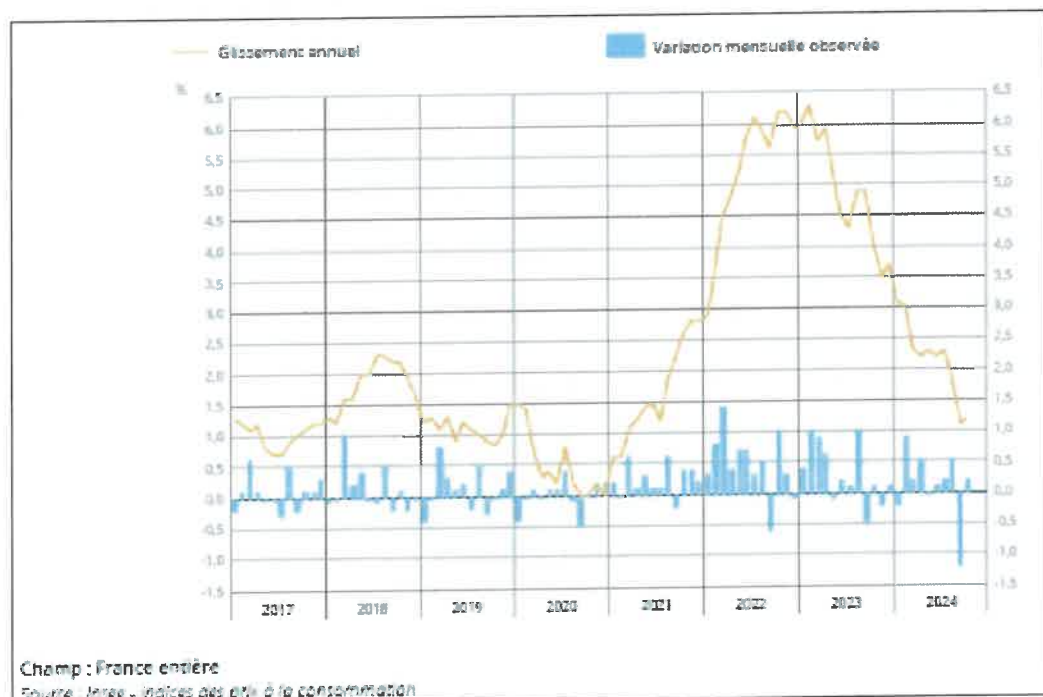
Dans le même temps, les marchés financiers restent particulièrement volatiles et le secteur financier pourrait se retrouver sous tension en cas de chute brutale des marchés, notamment dans le secteur technologique.

En Europe, la Banque Centrale Européenne a revu ses taux à la baisse à cinq reprises depuis 2024 en ramenant le taux de refinancement à 2,90 % le 30 janvier 2025 (après un pic à 4,5 % intervenu en septembre 2023), afin de faciliter l'accès au financement bancaire pour les entreprises et les ménages et essayer de relancer progressivement l'investissement et la consommation.

1.2 Le contexte économique français

La Banque de France prévoyait dans sa note de conjoncture de septembre 2024 qu'en moyenne annuelle, après avoir atteint 5,7 % en 2023, l'inflation atteindrait 2,5 % sur un an en 2024, 1,5 % en 2025 et 1,7 % en 2026. L'inflation s'établit finalement à 2 % sur un an en 2024. Ce ralentissement s'expliquerait principalement par un repli des prix de l'énergie et en particulier des produits pétroliers. Les prix des services ralentiraient sur un an et ceux des produits manufacturés diminueraient à un rythme un peu plus soutenu que les mois précédents.

Concernant l'activité économique, la croissance en France s'établit en 2024 à + 1,1 % selon l'INSEE. Si la croissance devrait être nulle au quatrième trimestre, elle a bondi de + 0,45 % entre juillet et septembre grâce aux retombées des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. La prévision de croissance pour 2025 s'élèverait à plus 0,9 % selon la Banque de France.



Evolution de l'indice des prix à la consommation

Selon la publication de la Cour des comptes concernant la situation des finances publiques début 2025, la dette publique s'établit à 3,3 milliards d'euros en 2024. Attendue à 112,9 % du PIB à fin 2024, la dette publique continuerait de progresser pour s'établir autour de 115 % en 2025.

Le déficit public atteint 6% du PIB en 2024, au lieu des 5,1 % anticipés, la France se retrouvant sous le coup d'une procédure européenne pour déficit excessif. Le Ministre du Budget d'alors, Laurent Saint-Martin, avait ainsi annoncé à la fin du mois de septembre ce dépassement du déficit public en 2024.

Cette révision à la hausse s'explique par une baisse de la consommation et de l'investissement des ménages et des entreprises. A titre de rappel, le déficit était de 4,7 % en 2022 et de 5,5 % en 2023.

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) est en augmentation de 0,1 point au 3ème trimestre 2024 pour s'élever à 7,4 % de la population active, soit 2,3 millions de personnes et est ressorti à 7,3 % de la population active en moyenne au quatrième trimestre 2024. Ce taux, harmonisé au niveau européen, reste légèrement supérieur à son point bas de 7,1 % atteint à la fin de 2022 et au début de 2023 selon l'INSEE:

Au niveau régional, le Grand Est affiche quant à lui un taux localisé à 7,3 %, se situant donc dans la moyenne nationale, et le département de la Moselle a un taux similaire s'élevant à 7,2 % au 2ème trimestre de 2024.

1.3 Le contexte des finances publiques en France

L'année 2024 a vu se succéder les annonces d'aggravation du déséquilibre des finances publiques françaises :

- Le déficit 2023, anticipé à 4,9% du PIB lors de l'examen du PLF 2024, est ressorti à 5,5%,
- Celui de 2024, voté à 4,4% en LFI 2024, a été révisé à 5,1% au printemps, 5,6% en été, puis 6,1% à l'automne (PLF 2025), pour s'établir à 6% in fine.

Cette dérive est expliquée de deux manières :

- Les principaux impôts nationaux font grise mine, à commencer par la TVA précisément partagée avec le monde local ; la hausse de 4,8% des recettes de TVA allouées aux Collectivités votée en LFI 2024 par référence au montant définitif 2023 fut ainsi ramenée à 0,8% en PLF 2025, actant au passage une moins-value de l'ordre de deux milliards d'euros pour les Collectivités, principalement les Régions, les Départements, les EPCI et la Ville de Paris. Pour ces dernières, après régularisation inter-exercices, un quasi-gel de fait du produit aura eu lieu dès 2024,
- Les administrations locales, parties prenantes de la sphère publique conjointement à l'Etat et à la Sécurité sociale, se seraient « laissées aller ». Elles extérioriseraient en 2024 un déficit, c'est-à-dire un flux net d'endettement, inédit de 0,7% du PIB loin du 0,2% prévu par l'Etat. Les Collectivités pèseraient pour seize milliards d'euros (0,5%) eu lieu des trois milliards d'euros (0,1%) attendus par l'Etat.

Il faut s'arrêter un instant sur ce deuxième argument et rappeler que si les Collectivités s'endettent c'est uniquement pour investir et ce, en lien avec des capacités de remboursement qu'elles ont su préserver au fil des ans. Leurs ratios financiers, hors le cas particulier des Départements, restaient excellent en 2023-2024. Au demeurant, elles pèsent moins de 10% de l'endettement public global sachant que jusqu'en 2023, elles tangentaient l'équilibre déficit moyen égal à 0,1% du PIB au cours des quinze dernières années.

Le déficit local 2024 prévu par l'Etat s'avérait irréaliste à maints égards. Certes, il ne pouvait entrevoir l'atonie de la TVA et le reflux persistant des droits de mutation, mais il postulait une évolution des dépenses de fonctionnement à 0,5 point de pourcentage sous l'inflation et une croissance limitée à 10% des investissements, auxquels nul ne pouvait croire en fin de cycle communal et compte tenu des divers événements exogènes (mesures salariales nationales, taux d'intérêt...).

La réaction du Gouvernement, nommé en septembre, a été double. Dès octobre,

- la France soumettait à Bruxelles une trajectoire de retour sous le plafond de 3% d'ici non plus à 2027 comme notifié à peine 6 mois plus tôt mais à 2029,
- afin d'entamer le mouvement et de revenir aux alentours de 5%, le PLF et le PLFSS 2025 programmaient 60 milliards d'euros d'efforts fiscaux et budgétaires infléchissant un tendancier qui aura mené vers 7%.

La part assignée aux Collectivités a été valorisée à cinq milliards d'euros. Il fallait au minimum y ajouter le relèvement de cotisations « CNRACL » (1,3 milliard) prévu dans le PLFSS voire la baisse du Fonds vert (1,5 milliard) ou à l'extrême selon certains la non-indexation sur l'inflation de la DGF (0,3 à 0,5 milliards d'euros).

Le Gouvernement postulait que les Collectivités seraient en mesure de s'ajuster par la dépense et non par l'emprunt ; ce qui n'aurait rien changé à la situation consolidée des finances publiques.

1.4 Principales mesures de la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2025

Conformément aux annonces du Président de la République, une Loi Spéciale a été adoptée autorisant la perception des impôts existants jusqu'au vote d'une Loi de finances (article 45 de la Loi organique relative aux Lois de finances – LOLF).

La Loi Spéciale ne porte que sur les recettes et de façon restrictive : autoriser l'Etat à collecter les impôts et à recourir à l'emprunt. Les dépenses seront limitées aux crédits ouverts en 2024.

Le texte permet également d'approuver le prélèvement sur recettes au profit des Collectivités locales, mais pas les modalités de répartition qui relèvent de la seconde partie (dépenses) de la Loi de finances.

Avec ce texte, il était impossible de prévoir l'évolution des dotations en 2025, notamment des dotations de péréquation.

S'il a fallu une Loi de finances pour déterminer la répartition des dotations, leur notification devrait intervenir tardivement en 2025.

Le texte imposait un plafond de dépenses, mais il n'interdisait pas de réduire certains crédits : les dotations d'investissement ou le fonds vert n'étaient pas voués à être automatiquement reconduits

Il semble intéressant et utile de rappeler les diverses mesures associant les Collectivités au redressement des comptes publics, telles qu'elles étaient inscrites au PLF originel, puis amendées au Sénat. En effet, elles ont contribué aux équilibres budgétaires présentées dans le DOB.

Le vote de la LFI pour 2025 étant intervenue tardivement, les mesures retenues n'ont pas pu être intégrées dans les prévisions budgétaires, sauf revalorisation des cotisations à la CNRACL et la baisse de la DC RTP, qui ont été intégrées.

1.4.1 Création d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités Territoriales (DILICO)

L'article 64 du Projet de Loi de Finances Initiale prévoyait la création d'un fonds de réserve. Ce dernier, à vocation pérenne, visait à freiner les dépenses de fonctionnement des Collectivités en cas de dépassement de l'objectif de déficit leur ayant été assigné en loi de finances.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) arrêté dans l'article 186 de la loi de finances pour 2025 remplace le fonds de réserve envisagé dans la version initiale du Projet de Loi de Finances.

Le DILICO opère un prélèvement de 1 milliard d'euros sur les recettes fiscales des Collectivités territoriales en 2025, dont 500 millions d'euros pour le bloc local, répartis à parts égales entre les Communes et les Intercommunalités.

Pour le bloc local, les Collectivités concernées sont celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie.

Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et à la Dotation d'Aménagement des Communes d'Outre-Mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO.

Au sein de chaque catégorie de collectivité, la contribution globale est répartie entre les communes et les intercommunalités concernées au prorata de leur population, pondérée par l'écart relatif entre l'indice de la Collectivité et 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Les contributions individuelles sont plafonnées à 2 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets principaux 2023. De plus, les communes dont la contribution est inférieure à 1 000 € sont exonérées. Les sommes issues des plafonnements et des exonérations sont réparties entre les autres Collectivités contributrices.

En moyenne, la contribution représenterait ainsi 1,6 % des recettes de fonctionnement des Intercommunalités concernées et 0,8 % de celles des Communes. Plus de la moitié des EPCI serait plafonnée à 2 % des recettes de fonctionnement.

Les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Le texte prévoit que les trois années suivant la mise en réserve et dans la limite de la contribution pour l'année en cours, le produit des contributions est reversé, à hauteur d'un tiers par an et dans la limite des contributions de l'année en cours, aux Communes et aux Intercommunalités, pour 10 % par abondement du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et pour 90 % entre les Collectivités contributrices, au prorata de leur contribution.

1.4.2 Gel des fractions TVA allouées aux Collectivités en 2025

Près d'un quart de la TVA nationale (52,5 milliards d'euros en 2024) est réorienté vers les Collectivités locales, au point qu'il constitue 53% des recettes de fonctionnement des Régions, 29% de celles des Départements et 34% de celle des EPCI (ratios 2023).

Pour les Collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Le produit d'une année N est aujourd'hui versé en N en temps réel (avec un obscur dispositif de régularisation successive en N puis en N +1).

L'article 31 du PLF originel prévoyait de décaler d'un an le reversement. De là, une année blanche en 2025 pour les Collectivités précitées (impact quasi-nul pour les Communes hors Paris). La mesure procurait à l'état un gain pérenne de l'ordre de 1,5 milliard d'euros. L'unique avantage relatif résidait dans une meilleure visibilité budgétaire, le montant défini de la TVA d'une année aurait été connu dès le début de ladite année.

Comme prévu dans la version initiale du Projet de Loi de Finances, les fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024 à l'article 109 de la LFI pour 2025.

Avec une croissance de TVA prévue à plus de 2,3 % en 2025, le manque à gagner pour les Collectivités atteindrait 1,2 milliard d'euros, dont environ 330 millions d'euros pour les Collectivités du bloc local, essentiellement les Intercommunalités.

Cette mesure remet en cause l'engagement de l'attribution d'une compensation dynamique aux Collectivités pris lors de la suppression de la CVAE. De plus, elle limite l'intéressement des Intercommunalités à l'accueil et au développement des entreprises de leur territoire en privant le Fonds National d'Attractivité Economique des Territoires (FNAET) de ressources nouvelles pour 2025.

1.4.3 Rabot du FCTVA

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux Collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une attribution versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

Le PLF original prévoyait à compter des versements de 2025, de réduire le taux du FCTVA reçu au titre des dépenses d'investissement de 16,404% à 14,850% et de mettre fin à l'illégitimité de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments publics des voiries et des réseaux ou encore solution relevant de l'informatique en nuage).

La LFI pour 2025 est revenue sur cette mesure qui ne sera pas appliquée.

1.4.4 Relèvement des cotisations à la CNRACL

La hausse de la cotisation des employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.

Ce dernier met en œuvre une hausse de trois points par an pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette hausse très forte vise à rééquilibrer les comptes de la CNRACL, dont le déficit à l'horizon 2030 pourrait atteindre dix milliards d'euros, alors que cette caisse a versé 100 milliards d'euros depuis 50 ans à d'autres régimes, et continue de le faire malgré son déficit.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les Collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 milliard d'euros dès 2025 et de cinq milliards d'euros à l'horizon 2028.

Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitent que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

1.4.5 Retour du gel de la DGF

Le PLF originel prévoyait un retour au gel de la DGF en 2025 (en vigueur depuis le début des années 2010) après deux années d'abondement exceptionnel en raison de l'inflation (320 millions d'euros en 2023 et en 2024).

Le texte prévoyait néanmoins de maintenir un effort d'augmentation des péréquations communales de 290 millions d'euros (avec une enveloppe positive de 150 millions d'euros pour la DSR et 140 millions d'euros pour la DSU) dans la lignée des années 2023 et 2024 et une hausse de dix millions d'euros des péréquations départementales.

Le PLF originel se traduisait ainsi par l'écèlement substantiel de la dotation forfaitaire des Communes et une baisse de la dotation de compensation atteignant le taux record de 4,8%.

La loi de finances pour 2025 retient un abondement de 150 millions d'euros de la DGF, qui vise à couvrir une part de l'accroissement de la péréquation communale (DSU et DSR), prévue à 290 millions d'euros.

Le solde sera financé par un écèlement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des Intercommunalités.

Pour les Intercommunalités, en l'absence d'abondement spécifique, l'intégralité de l'accroissement de 90 millions d'euros de la péréquation devra être compensée par une diminution de la dotation de compensation des Intercommunalités concernées.

1.4.6 Réduction significative des variables d'ajustement des concours d'Etat

Le système des variables d'ajustement consiste au sein d'une enveloppe globale fermée, à réduire certains concours - toujours des compensations d'exonération ou de suppression d'impôts locaux - afin de financer la hausse d'autres postes.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), ressources issues de la suppression de la Taxe Professionnelle, constituent les variables d'ajustement des concours de l'État aux Collectivités territoriales. À ce titre, en 2025, elles sont en baisse de 429 millions d'euros pour la DCRTP et de 58 millions pour la dotation de garantie des FDPTP.

La DCRTP des Communes recule de 52 millions d'euros (-21,6 %) et celle des Intercommunalités, qui concerne 471 d'entre elles, de 150 milliards (-16,8 %). La baisse de la DCRTP est répartie entre les collectivités concernées, au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement. Par conséquent, les évolutions individuelles différeront des évolutions globales : elles pourront être moins fortes ou plus fortes, voire se traduire par une disparition complète dans certains cas.

1.4.7 Réduction du Fonds Vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Le Fonds Vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025.

Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux Collectivités, qui ont besoin de prévisibilité pour mener à bien leurs projets ambitieux.

Les autorisations d'engagement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) diminuent de 150 millions pour permettre d'abonder la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du même montant.

1.5 Questions en suspens

Les prévisions pour la réalisation du budget de la Ville ont été établies avec les seules hypothèses de hausse de cotisation de la CNRACL et de la baisse de la DCRTP.

Le cas échéant, toute autre mesure de la Loi de Finances 2025 qui impacterait les finances municipales nécessitera un réajustement des prévisions budgétaires, et notamment des dépenses, en conséquence. Aucune augmentation fiscale ne sera proposée.

Le budget 2025 transcrira la volonté de l'équipe municipale de poursuivre le projet déployé depuis le début du mandat, axé sur le maintien du bien vivre ensemble, la qualité de vie au service des habitants, le dynamisme et l'attractivité, dans le souci d'une transition écologique juste et équilibrée et en toute vigilance au regard de la préservation des équilibres des finances municipales.

En effet, plus l'adoption d'une loi de finances en bonne et due forme s'est éloignée du 1^{er} janvier 2025, plus il est difficile, autant techniquement que politiquement d'introduire d'importants bouleversements des ressources des collectivités locales pour cette année, même si la date de vote des budgets avait été repoussée de quelques semaines.

Il sera sans doute aussi de plus en plus compliqué de « rectifier » rétroactivement le tir concernant des dispositions applicables dès le 1^{er} janvier en l'absence de texte.

Les efforts attendus de la part des Collectivités locales seront sans aucun doute réintroduits avec une marche encore plus haute à franchir et se poursuivront les années suivantes.

2. Présentation des principaux indicateurs financiers

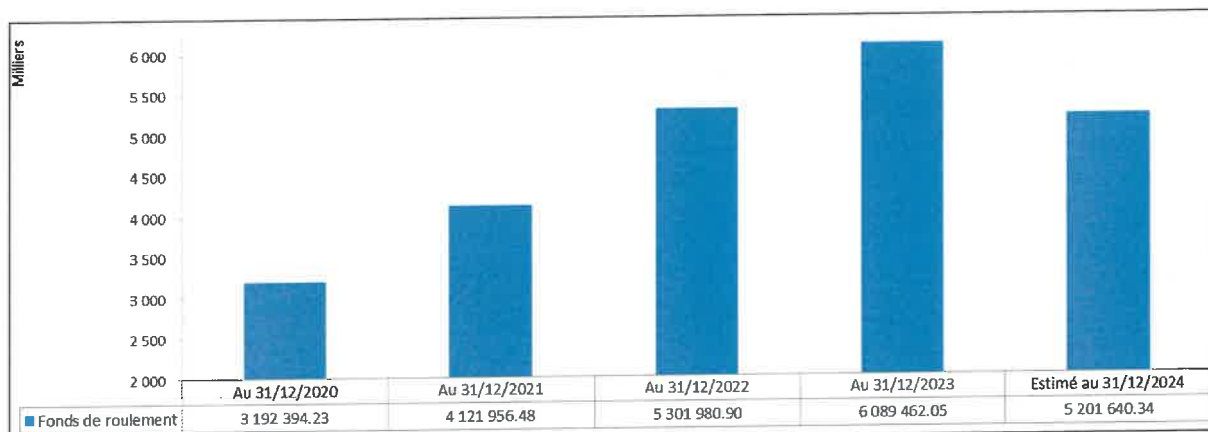
La construction des orientations budgétaires 2025 s'appuie sur une analyse rétrospective permettant d'apprécier la trajectoire financière et les marges de manœuvre de la Collectivité.

Après avoir précisé l'évolution des différents soldes de gestion, le présent rapport d'orientation budgétaire, conformément à la réglementation, propose une analyse de la dette et des dépenses de personnel au sein d'un chapitre dédié.

2.1 Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la Commune a dégagé au cours du temps.



Evolution du Fonds de Roulement entre 2020 et 2024 (estimation)

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses et il permet de vérifier les capacités futures de la Ville de Maizières-lès-Metz à couvrir ses dépenses, notamment ses investissements.

Il est possible de constater que le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période étudiée et qu'il se maintient à un haut niveau avec un montant de 5 202 000 euros (estimation au 31 décembre 2024).

2.2 Le financement des investissements et la structure de la dette

2.2.1 L'épargne

Les grands équilibres de la Collectivité s'étudient au travers de trois soldes d'exécution successifs : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Ces trois soldes restent à des niveaux importants depuis cette date avec notamment un taux d'épargne net estimé à 5,8% en fin d'année 2024.

En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Estimation au 31/12/2024
Recettes réelles de fonctionnement	13 522	13 916	14 395
Dépenses réelles de fonctionnement	11 300	11 964	12 856
Epargne de gestion	2 222	1 951	1 539
Montant annuel des intérêts de la dette	58	77	206
Epargne brute	2 164	1 874	1 333
Taux d'épargne brute	16.0 %	13.5 %	9.3 %
Annuité en capital de la dette	499	384	502
Annuité de la dette	557	461	707
Epargne nette	1 665	1 491	832
Taux d'épargne nette	12.3 %	10.7 %	5.8 %

Evolution de l'épargne entre 2022 et 2024 (estimations)

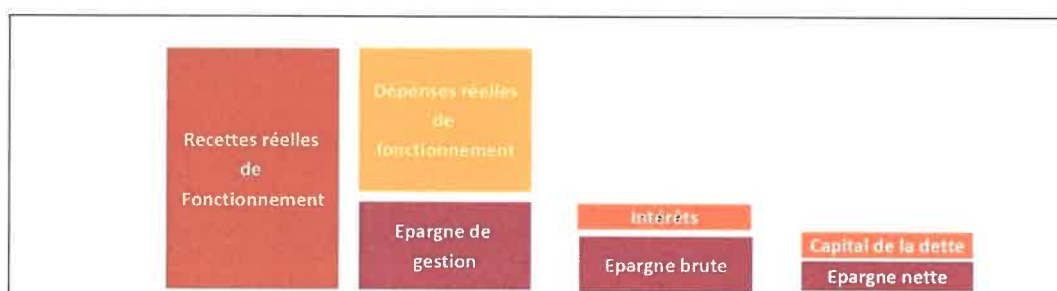
Cela est la résultante d'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement sur l'ensemble des dernières années, malgré un contexte économique, sanitaire et social compliqué et des décisions imposées à la Ville de Maizières-lès-Metz, car les charges réelles de fonctionnement connaissent sur la période 2020-2024 une progression de 18,4% dont 48,5% pour les charges à caractère général malgré les efforts déployés par la Collectivité (interrogation des besoins, efforts de mutualisation et de rationalisation).

En milliers d'euros	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Estimation réalisé 2024	Variation 2024/2020
Charges à caractère général	2 935	2 889	3 309	3 706	4 360	1 425
Charges de personnel et frais assimilés	6 473	6 532	6 683	6 822	6 765	293
Atténuations de produits	364	360	343	425	388	24
Autres charges de gestion courante	975	970	877	895	1 114	139
Charges financières hors dette	0	0	0	3	0	0
Total charges de fonctionnement courant	10 746	10 750	11 212	11 850	12 627	1 881
Charges exceptionnelles	10	24	29	27	2	- 8
Charges financières	84	71	59	85	227	143
Dotations aux provisions	17	0	0	2	0	- 17
Total charges réelles de fonctionnement	10 857	10 845	11 300	11 964	12 856	1 998

Evolution (en %)	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	Variation 2024/2020
Charges à caractère général	-1.0 %	-1.6 %	14.6 %	12.0 %	17.6 %	48.5 %
Charges de personnel et frais assimilés	1.5 %	0.9 %	2.3 %	2.1 %	-0.8 %	4.5 %
Atténuations de produits	-2.7 %	-0.9 %	-4.9 %	24.0 %	-8.7 %	6.7 %
Autres charges de gestion courante	12.3 %	-0.5 %	-9.6 %	2.1 %	24.4 %	14.3 %
Charges financières hors dette	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	-100.0 %	s.o.
Total charges de fonctionnement courant	1.5 %	0.0 %	4.3 %	5.7 %	6.6 %	17.5 %
Charges exceptionnelles	-9.4 %	137.5 %	21.0 %	-7.3 %	-92.9 %	-81.0 %
Charges financières	-15.8 %	-15.4 %	-17.4 %	44.6 %	166.9 %	169.7 %
Dotations aux provisions	s.o.	-100.0 %	s.o.	s.o.	-100.0 %	-100.0 %
Total charges réelles de fonctionnement	1.5 %	-0.1 %	4.2 %	5.9 %	7.4 %	18.4 %

Evolution des charges réelles de fonctionnement entre 2020 et 2024 (estimation)

Il est intéressant de noter que malgré le choc de la crise sanitaire et celui de l'envolée des prix, notamment ceux de l'énergie et des différents contrats (cantine, ménage), les indicateurs d'épargne de la Collectivité ont été contenus sur la période étudiée.



Un concept essentiel : l'épargne

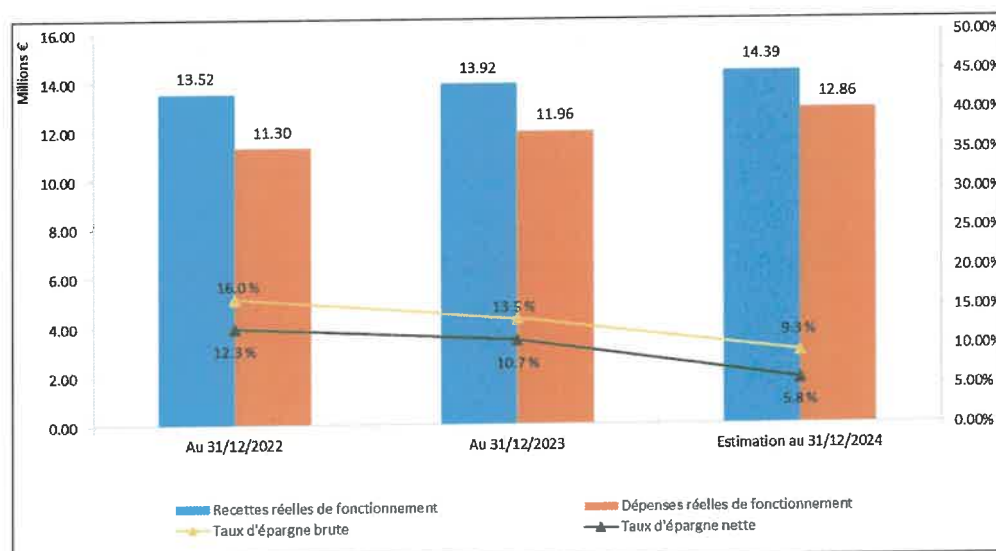
L'épargne brute (ou autofinancement brut) se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Elle constitue le solde intermédiaire de gestion le plus important.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la Collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir :

- Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit, a minima, couvrir le remboursement du capital de la dette (dont le montant se porte à 501 648,70 euros au 31 décembre 2024),
- Elle permet de mesurer la capacité de désendettement d'une Collectivité, principal ratio permettant aux organismes bancaires de juger de la soutenabilité de son endettement.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant – il est de 9,3% au 31 décembre 2024 pour la Ville de Maizières-lès-Metz. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres Collectivités similaires.



Evolution de l'épargne entre 2022 et 2024 en millions d'euros (estimation)

Dernier indicateur de gestion, l'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la Collectivité peut consacrer au financement de ses nouvelles dépenses d'investissement. L'épargne nette suit l'évolution de l'épargne brute, corrigée par l'évolution du remboursement du capital de la dette liée au recours à l'emprunt.

Le maintien du niveau d'épargne nette pour assurer une part significative d'autofinancement des investissements constitue l'un des principaux enjeux pour la stratégie financière de la Ville de Maizières-lès-Metz dans les années à venir. Il est nécessaire de garder à l'esprit que des éléments risquent d'impacter ces ratios à la baisse :

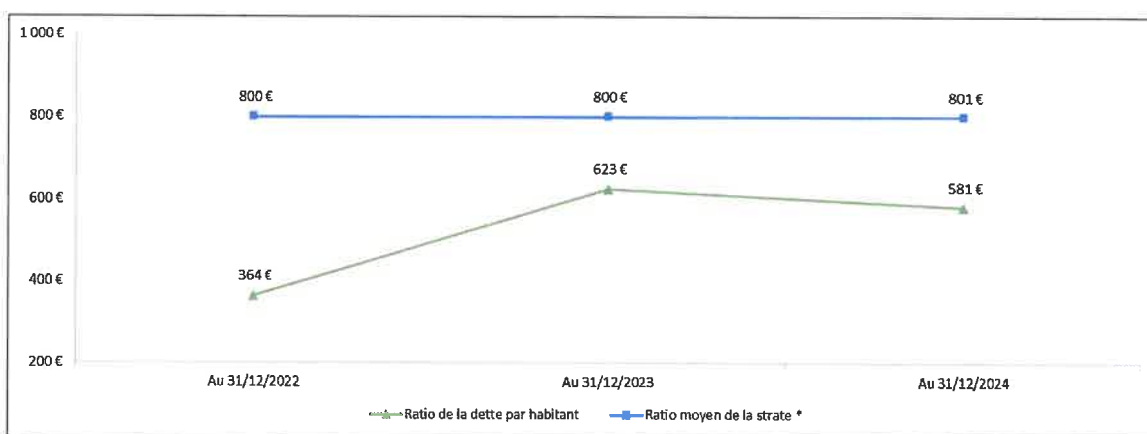
- Une tendance structurelle de progression plus rapide des dépenses de fonctionnement « à même niveau d'intervention » par rapport aux recettes,
- Un niveau du remboursement du capital appelé à augmenter encore sur les prochaines années au vu du profil « jeune » de la dette de la ville,
- Une probabilité forte de nouvelle mise à contribution des Collectivités locales au redressement des finances publiques nationales, qui pourrait conduire à des hausses de dépenses et à des baisses de recettes.

Les mesures prises durant l'ensemble de ce mandat, affecté par une succession de crises importantes et différentes, ont permis de maintenir une épargne importante et de limiter le recours à l'emprunt, il sera donc possible d'absorber l'augmentation des dépenses d'investissement 2025 sans recourir de façon excessive à l'emprunt.

Cependant, les mesures nationales résultant de la Loi de Finances 2025 nécessiteront une vigilance particulière sur l'évolution du niveau d'épargne, et possiblement la nécessité de renforcer encore la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2.2.2 Focus sur la dette

Le ratio de la dette par habitant est faible pour la Ville de Maizières-lès-Metz (581 euros par habitant au 31 décembre 2024). Il reste en dessous de la moyenne des villes de la même strate.



Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2024

Comme indiqué dans le dernier Débat d'Orientation Budgétaire, le ratio de la dette par habitant a connu une progression en raison de la mobilisation d'un emprunt de trois millions cinq cent mille euros lors de l'exercice budgétaire précédent. Ce sont ainsi quatre millions cinq cent mille euros qui ont été empruntés depuis 2020.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Estimation au 31/12/2025**
Population totale	11 795	11 892	11 890	11 825
Encours de la dette	4.291 M€	7.407 M€	6.906 M€	9.894 M€
Ratio de la dette par habitant	364 €	623 €	581 €	837 €
Ratio moyen de la strate *	800 €	800 €	801 €	801 €

* Source : DGFIP / Comptes individuels des collectivités

Strate : communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Le ratio moyen de la strate au 31/12/2023 n'est pas encore communiqué.

Donnée identique qu'au 31/12/2022.

** Hypothèse intégrant un emprunt de 3,5 Millions d'euros en 2025

Evolution du ratio de la dette par habitant depuis 2022

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des Collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de la dette (A)	4 291 M€	7 407 M€	6 906 M€
CAF brute ou épargne brute (B)	2 164 M€	1 874 M€	1 333 M€
Ratio d'endettement (A/B)	2.0	4.0	5.2

Evolution du ratio de désendettement

A encours identiques, plus une Collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Ainsi, une Collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à quinze ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à onze - douze ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

En milliers d'euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de la dette au 01/01	4 783	4 293	3 790	4 291	7 407
Annuité en capital de la dette	490	503	499	384	502
Encours de la dette au 31/12	4 293	3 790	4 291	7 407	6 906
Montant des intérêts au 01/01	85	72	58	77	206
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	2.0	1.9	2.0	4.0	5.2
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	2.2	2.1	1.8	2.3	5.6
Charge de la dette	3.7 %	3.9 %	3.7 %	2.8 %	3.5 %

Evolution de la capacité de désendettement entre 2020 et 2024

Il est à noter que dans le cadre du PLF 2018 a été évoquée la perspective d'un plafonnement de la capacité de désendettement sur une durée maximale de douze ans, plafond au-delà duquel le Préfet et les Chambres Régionales des Comptes (CRC) émettraient des préconisations de retour à l'équilibre, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cette règle, si elle n'est pas devenue contraignante, n'en demeure pas moins un seuil d'alerte vis-à-vis de l'endettement des Collectivités.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, la totalité de la dette pourrait être remboursée en un peu plus de cinq ans sous la condition de la mobilisation totale de l'épargne brute au 31 décembre.

La Ville présente donc au 31 décembre 2024, une capacité de désendettement satisfaisante car très largement éloignée du seuil de vigilance de douze ans. La moyenne nationale des Villes de la même strate était de 6,2 ans en 2021.

La dette de la Ville est actuellement constituée de cinq emprunts, tous à taux fixe et son extinction est fixée actuellement à l'année 2043.

Année	CRD Debut période	Souscription	Amortissement	CRD Fin de période	Frais Financiers	Commissions / IC	Annuité
2025	6 905 768.66		511 617.27	6 394 151.39	205 883.66		717 500.93
2026	6 394 151.39		521 881.17	5 872 270.22	193 813.09		715 694.26
2027	5 872 270.22		532 451.07	5 339 819.15	181 436.52		713 887.59
2028	5 339 819.15		543 338.08	4 796 481.07	168 742.85		712 080.93
2029	4 796 481.07		554 553.82	4 241 927.25	155 720.44		710 274.26
2030	4 241 927.25		566 110.40	3 675 816.85	142 357.19		708 467.59
2031	3 675 816.85		436 073.62	3 239 743.23	129 224.62		565 298.24
2032	3 239 743.23		398 287.04	2 841 456.19	118 083.86		516 370.90
2033	2 841 456.19		333 764.03	2 507 692.16	106 935.38		440 699.41
2034	2 507 692.16		268 055.85	2 239 636.31	96 972.08		365 027.93
2035	2 239 636.31		276 161.70	1 963 474.61	87 059.56		363 221.26
2036	1 963 474.61		284 608.67	1 678 865.94	76 805.92		361 414.59
2037	1 678 865.94		293 411.25	1 385 454.69	66 196.48		359 607.73
2038	1 385 454.69		213 295.85	1 172 158.84	55 998.86		269 294.71
2039	1 172 158.84		214 818.90	957 339.94	46 969.74		261 788.64
2040	957 339.94		224 206.14	733 133.80	37 582.50		261 788.64
2041	733 133.80		234 003.57	499 130.23	27 785.07		261 788.64
2042	499 130.23		244 229.15	254 901.08	17 559.49		261 788.64
2043	254 901.08		254 901.08		6 887.09		261 788.17
Total			6 905 768.66		1 922 014.40		8 827 783.06

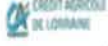
Tableau d'amortissement de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz, en euros

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des DOB précédents en Conseil municipal, la nécessité de recourir à l'emprunt dans les années à venir entraînera automatiquement une augmentation de l'annuité de la dette, de son encours et une dégradation des indicateurs tels que le ratio de la dette par habitant ou la capacité de désendettement communal. Il est intéressant de noter que ces derniers sont très en deçà des moyennes nationales et locales des Villes de la même strate. Cette situation conduit à relativiser substantiellement la tendance de dégradation de ces indicateurs.

L'épargne brute reste, quant à elle un élément incontournable d'analyse, car elle mesure la capacité à couvrir certaines dépenses obligatoires telles que le remboursement du capital de la dette ; et elle est le premier élément d'analyse de la capacité d'autofinancement.

Ainsi, sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses et d'un dynamisme des recettes relativement plus important que ces dernières années (l'inflation fait mécaniquement progresser les recettes fiscales), l'épargne brute devrait rester à des niveaux très satisfaisants.

Au cours de l'exercice 2025, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite souscrire un emprunt de trois millions et demi d'euros pour compléter les subventions et les moyens propres destinés à la construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire du Val-Maidera.

Banque	Contrat	Libellé de l'emprunt	Durée origine	Durée restante	CRD début de période	Souscription	Amortissement	CRD fin de période	Frais financiers	Commissions	Annuités	% Budget
	2017002	Programme d'investissement 2017 - 2	20 ans	12 ans 2 mois	351 633.49		23 612.83	328 020.66	6 410.61		30 023.44	100.00
	2017003	Programme d'investissement 2017 - 1	15 ans 7 mois	7 ans 4 mois	1 183 436.01		132 193.77	1 051 242.24	15 535.87		147 729.64	100.00
	2022001	Programme d'investissement 2022	15 ans 1 mois	11 ans 10 mois	866 666.64		66 666.68	799 999.96	22 809.17		89 475.85	100.00
	2015001	Programme d'investissement 2015	15 ans	5 ans 3 mois	1 117 128.58		171 105.82	946 022.76	17 377.54		133 483.36	100.00
	2023001	Investissements 2023	20 ans	17 ans 10 mois	3 386 903.94		118 038.17	3 268 865.77	143 750.47		261 788.64	100.00
Total		BUDGET VILLE		12 ans 11 mois	6 905 768.66		511 617.27	6 394 151.39	205 889.66		717 500.93	

TOTAL	GENERAL		12 ans 11 mois	6 905 768.66		511 617.27	6 394 151.39	205 889.66		717 500.93
--------------	----------------	--	-----------------------	---------------------	--	-------------------	---------------------	-------------------	--	-------------------

Etat de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz – Période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 – Montants en euros

Le présent rapport d'orientation budgétaire évoque une situation où l'ensemble de cet emprunt serait mobilisé auprès des acteurs classiques du marché (taux d'intérêt actuellement proposés entre 3,5% et 3,75%) et n'intègre pas une proposition de financement alternative par les acteurs institutionnels que la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite mobiliser (Caisse des Dépôts).

La mobilisation de cet emprunt – suivant un certain nombre de conditions (temporalité, taux d'intérêt, date de mobilisation) - pourrait nous amener aux ratios suivants :

En milliers d'euros	Au 31/12/2024	Estimation au 31/12/2025*
Encours de la dette au 01/01	7 407	6 906
Annuité en capital de la dette	502	512
Encours de la dette au 31/12	6 906	9 894
Montant des intérêts au 01/01	206	206
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	5.2	6.3
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	5.6	4.4
Charge de la dette	3.5 %	3.3 %

*Hypothèse intégrant un emprunt de 3,5 Millions d'euros en 2025 avec une première échéance en 2026

La mobilisation de cet emprunt de trois millions et demi d'euros ferait évoluer le ratio de la dette par habitant aux alentours du niveau de la moyenne nationale des Communes de la même strate.

2.3 Les dotations

2.3.1 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de trois éléments : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Il convient de souligner au préalable que l'enveloppe nationale des dotations versées par l'Etat aux collectivités n'a pas évolué de 2008 à 2024, à la suite du « gel des dotations » instauré dans l'objectif de redresser les finances publiques nationales.

En revanche, une augmentation puisée sur la Dotation Forfaitaire est constatée pour les dotations de péréquation à hauteur de 290 millions d'euros en 2024, à savoir 140 millions d'euros au titre de la DSU et 150 millions d'euros pour la DSR.

Ainsi, la DGF versée par l'Etat à la Ville de Maizières-lès-Metz a fortement diminué entre 2008 et 2017, essentiellement en raison de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mise en place sur la période 2014-2017, mais aussi en raison de la péréquation mise en place par l'Etat entre les dotations (une hausse d'une dotation était forcément financée par une baisse d'une autre).

Depuis 2017, le niveau de la Dotation Forfaitaire s'est relativement stabilisé, et la Dotation de Solidarité Urbaine a connu une accélération de sa progression, poussée par une réforme des critères d'attribution qui a été favorable à la Ville et par une hausse chaque année de l'enveloppe de cette dotation au niveau national.

La répartition de la DGF répond aux mêmes règles que les concours d'Etat au sein d'une enveloppe donnée, les hausses, qu'elles soient mécaniques (variation de la population) ou décidées par le Législateur (hausse annuelle minimale de la DSU et de la DSR) sont financées par un écrêtement de la Dotation Forfaitaire des Communes (sous condition de potentiel fiscal) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (dotation de compensation de la part salaire ou DCPS).

La Ville de Maizières-lès-Metz a une DGF composée de :

- La Dotation Forfaitaire, qui a connu une évolution négative de 5,2% (12 000 euros) entre 2023 et 2024,
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le montant notifié a été de 144 678 euros en 2023 et il est de 161 207 euros pour l'exercice 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	11 510	11 621	11 822	11 919	11 920
PFI/hab	1 360.18	1 371.07	1 333.35	1 346.06	1 421.96
Effort fiscal	0.95	0.96	0.97	0.97	0.95
PF 4 taxes/hab	1 325.00	1 341.00	1 308.00	1 326.79	1 401.89
Dotation Forfaitaire (en milliers d'euros)	347	296	230	239	227
Evolution annuelle	-12.2%	-14.7%	-22.5%	4.2%	-5.2%
Dotation Forfaitaire par habitant	0.03 €	0.03 €	0.02 €	0.02 €	0.02 €
Ecrêtement dotation forfaitaire	-59 545	-61 854	-86 550	0	-12 625
Part dynamique pop	11 392	10 912	19 798	9 563	99
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	119	128	136	132	161
Evolution annuelle	9.1%	7.5%	6.6%	-3.2%	22.0%
Progression de la DSU	10	9	8	-4	29
Indice synthétique	1.0432	1.0465	1.0297	1.0183	1.0183
Rang	509	500	526	536	536
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	466	424	366	371	388
Evolution annuelle	-7.6%	-9.0%	-13.7%	1.4%	4.5%

Caractéristiques et évolutions de la DGF entre 2020 et 2024 (en milliers d'euros)

Concernant la Dotation Forfaitaire, il sera proposé d'ajuster la prévision 2025 au montant de 213 000 euros (soit une baisse de 13 000 euros et comparable à celle connue sur les dernières années). Il n'est pas possible à ce stade d'intégrer une prévision plus fine, car les principaux déterminants de l'évolution de cette dotation (impact de l'augmentation annoncée de l'enveloppe nationale mais maintien d'écritements pour financer la progression de la péréquation à l'échelle nationale) viennent d'être annoncés dans la Loi de Finances pour 2025.

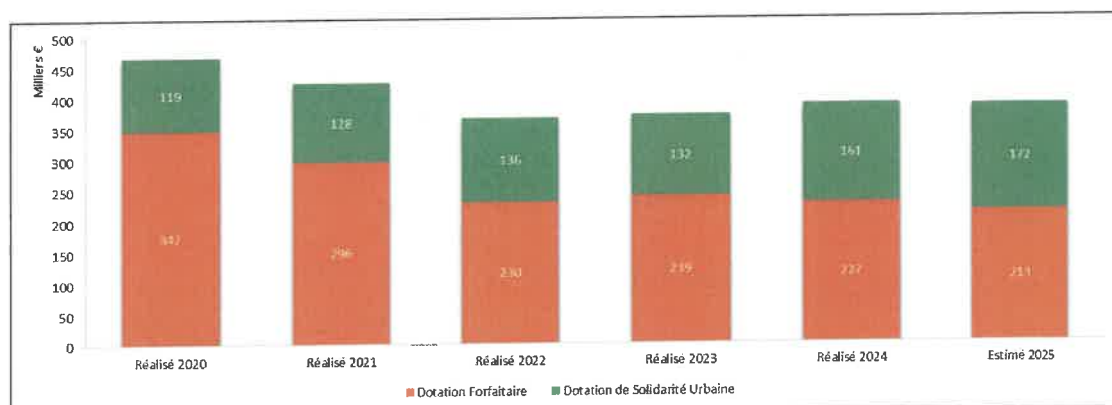
L'enveloppe globale de la DGF devait être abondée de 290 millions d'euros en 2025. Elle le sera de 150 millions d'euros dans la Loi de Finances Initiale, le financement de l'augmentation de la DSR et de la DSU continuant de se réaliser par prélèvement sur la Dotation Forfaitaire.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimé 2025
Dotation Globale de Fonctionnement	466 483.00	424 450.00	366 183.00	371 421.00	387 970.00	385 000.00
Dotation Forfaitaire	347 420.00	296 478.00	229 726.00	239 289.00	226 763.00	213 000.00
Dotation de Solidarité Urbaine	119 063.00	127 972.00	136 457.00	132 132.00	161 207.00	172 000.00
Variation en % DGF par an	-8 %	-9 %	-14 %	1 %	4 %	-1 %
Variation en % DGF sur la période	-	-9 %	-22 %	-20 %	-17 %	-17 %

Détail de l'évolution de la DGF entre 2020 et 2025 (estimation)

S'agissant de la Dotation de Solidarité Urbaine, son montant a été estimé à 172 000 euros.

Aussi, avant promulgation de la LFI 2025, la DGF 2025 avait été estimé à un volume similaire à celui perçu l'année dernière à savoir 385 000 euros (387 970 euros en 2024).



Evolution de la DGF entre 2020 et 2025 en euros (estimation)

2.3.2 Les Dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle et la contribution au FPIC

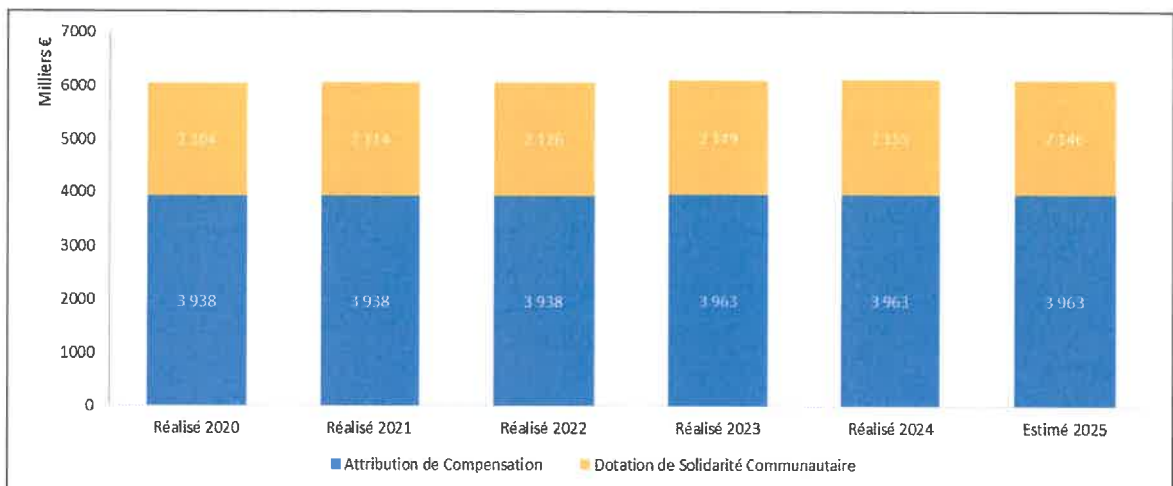
En l'absence de Loi de Finances pour 2025 au moment des prévisions établies, il est prévu que les dotations 2025 soient reconduites sur une évolution identique au montant perçu ces dernières années.

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

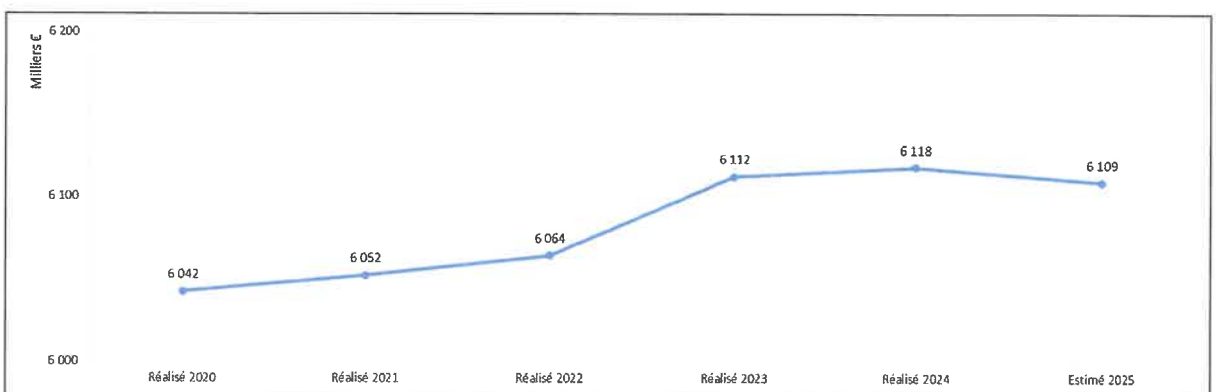
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimé 2025
Dotations intercommunales	6 042 116.66	6 051 889.66	6 063 792.66	6 111 837.04	6 117 594.04	6 108 545.00
Attribution de Compensation	3 938 050.66	3 938 050.66	3 938 050.66	3 962 675.04	3 962 675.04	3 962 675.00
Dotation de Solidarité Communautaire	2 104 066.00	2 113 839.00	2 125 742.00	2 149 162.00	2 154 919.00	2 145 870.00

Détail de l'évolution des dotations intercommunales entre 2020 et 2025 en euros (estimation)

Le montant estimé pour l'exercice 2025 devrait être comparable à celui perçu lors de l'année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 108 545 euros, composées de 3 962 675 euros au titre de l'Attribution de Compensation et de 2 145 870 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.



Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2025 en milliers d'euros (estimation)



Courbe de l'évolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2025 en milliers d'euros (estimation)

La Ville de Maizières-lès-Metz et son EPCI d'appartenance, la Communauté de Communes de Rives de Moselle, contribuent au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), qui a été institué aux termes de l'article 144 de la Loi de Finances Initiale pour 2012.

Il s'agit d'un dispositif consistant à prélever les ressources de certaines intercommunalités et Communes afin de les reverser à d'autres moins favorisées. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2018, les montants consacrés au FPIC s'élèvent à un milliard d'euros au niveau national.

Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un EPCI à fiscalité propre et de ses Communes membres. Notre ensemble intercommunal contribue au FPIC.

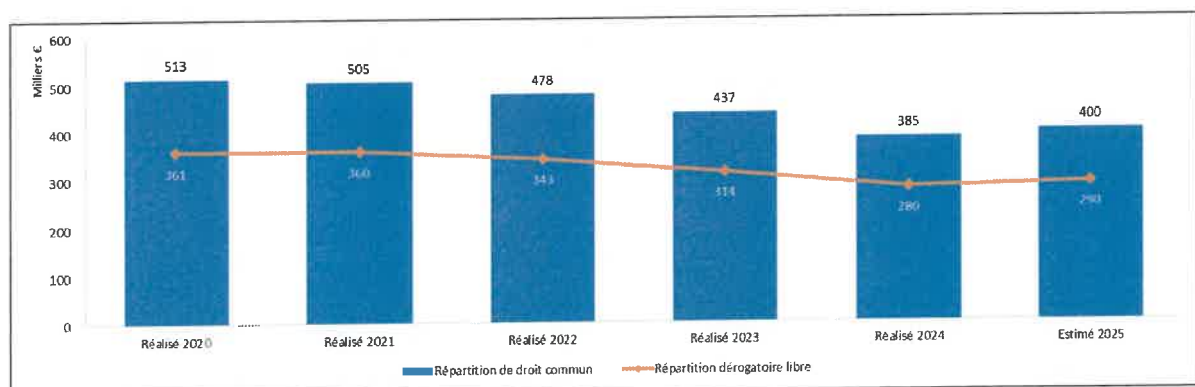
Le prélèvement, calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, est réparti entre l'EPCI et ses Communes membres dans le cadre d'une répartition dite de droit commun. Toutefois, depuis l'origine et par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI procède à une répartition alternative qui soulage l'effort contributif de la Ville de Maizières-lès-Metz.

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1	Répartition dérogatoire libre	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1
2020	1 milliard	0 %	513 446.00	-3.28 %	361 171.00	-2.86 %
2021	1 milliard	0 %	504 940.00	-1.66 %	360 119.00	-0.29 %
2022	1 milliard	0 %	478 452.00	-5.25 %	342 649.00	-4.85 %
2023	1 milliard	0 %	437 268.00	-8.61 %	314 181.00	-8.31 %
2024	1 milliard	0 %	385 011.00	-11.95 %	280 392.00	-10.75 %

Les grands équilibres du FPIC entre 2020 et 2024 et contributions de la Ville de Maizières-lès-Metz au fonds (montants en euros)

Concernant le FPIC, son niveau de ressources ayant été définitivement fixé à un milliard d'euros au plan national en 2025, Rives de Moselle ne devrait pas connaître d'évolution majeure de sa contribution. Dès lors, le montant du FPIC devrait être comparable à celui de l'exercice 2024 avec un montant estimé à 290 000 euros pour la Ville de Maizières-lès-Metz.

Le montant de la participation de la Ville à ce mécanisme est amoindri grâce à la répartition dérogatoire mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui assume ainsi la moitié de cette charge, donc une part plus large que ce que la répartition de droit commun lui imposerait.



Evolution du FPIC pour la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2025 (estimé) en milliers d'euros – comparaison entre la répartition de droit commun et la répartition dérogatoire libre mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle

L'impact de l'introduction du nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales (DILICO) par la loi de finances pour 2025, qui opère un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales du bloc communal et intercommunal, n'a pas pu être intégré dans les grands équilibres financiers proposés.

3. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Conformément aux exigences posées par l'article D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur la structure et l'évolution des dépenses (de personnel et des effectifs, des rémunérations, ainsi que les avantages en nature).

En 2025 comme en 2024, l'exercice budgétaire sera impacté par certaines décisions gouvernementales dont quelques-unes ne faisant pas l'objet de compensations :

- Rehaussement progressif du taux de cotisation CNRACL de 3% chaque année et cela sur quatre ans. Passant ainsi pour 2025 de 31,65% à 34,65% de cotisation patronale, entraînant une augmentation de 94 000 euros pour ce seul exercice,
- A compter du 1er janvier 2025, le Gouvernement a annoncé la hausse d'un point des cotisations URSSAF. Le coût de cette mesure est estimé à 23 000 euros,
- Maintien d'une journée de carence,
- Gel du point d'indice pour cette année,
- Souhait d'une réduction de l'indemnisation des arrêts maladies des fonctionnaires passant de 100% à 90% pour les arrêts de moins de 14 jours,
- Suspension de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) comme en 2024.

Tout en garantissant le niveau de service public offert aux Maiziérois, la Ville de Maizières-lès-Metz a initié un plan d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Les principales mesures concernent la réinterrogation du besoin de remplacement à chaque départ en retraite, la lutte contre l'absentéisme et le maintien dans l'emploi.

Au total, cette évolution maîtrisée de la masse salariale s'inscrit dans le cadre de la nécessaire mise en œuvre progressive et pluriannuelle de mesures de limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement, dont la masse salariale représente près de 51%. Dans ce contexte contraint, la Collectivité s'interroge sur le bon niveau de service, lutte contre l'absentéisme (démarche Qualité de Vie et conditions de Travail), est vigilante sur le recours aux heures supplémentaires et développe sa gestion prévisionnelle des emplois pour anticiper les départs en retraite.

A la lecture de ces éléments, les dépenses de personnel sont estimées pour le chapitre 011 et 012 à 7 438 372 euros contre 7 349 530 euros pour le BP 2024. Il est intéressant de souligner que ce différentiel correspond à la décision de l'Etat de remonter les cotisations URSSAF et la cotisation CNRACL alors même que de nouvelles embauches, dont trois policiers interviennent sur cet exercice budgétaire, signe de la vigilance de la Ville de Maizières-lès-Metz sur les dépenses liées aux ressources humaines.

3.1 Evolution des dépenses de personnel

La Collectivité applique une politique active en matière de formation (chapitre 011).

Ainsi, la Ville souhaite favoriser les inscriptions en formation par le biais du CNFPT. En effet, les Collectivités et Etablissements Publics payent une cotisation patronale (prévisionnel de 43 966 euros), mais ils se voient en échange proposer un catalogue de formations gratuit en lien avec les métiers exercés par les agents territoriaux.

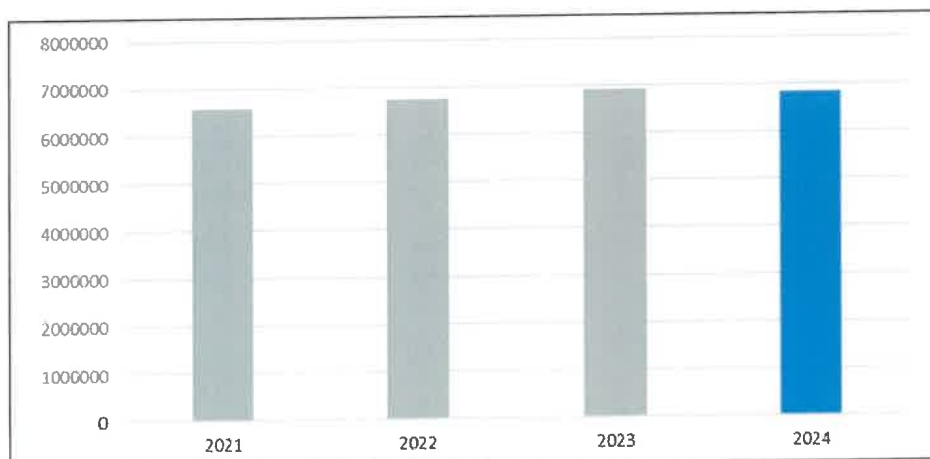
Il subsiste néanmoins quelques formations payantes budgétées cette année à hauteur de 65 830 euros susceptible de passer ou non par le biais du CNFPT.

Il est possible de citer les formations liées à la Police municipale à hauteur de 13 000 euros pour 2025. Cette somme comprend les Formations Continues Obligatoires (FCO), les formations à l'armement ou encore les Formations Initiales (FIA) pour les nouveaux agents.

D'autres formations diplômantes ou demandant une spécialité nécessitent de passer par des prestataires extérieurs :

- On y trouve le service périscolaire et extrascolaire avec un montant budgété pour l'exercice 2025 de 13 000 euros. Ce montant permet de couvrir les besoins en formations BAFA, BAFD, CQP, CPJEPS ou pour celles qui nécessitent un accompagnement particulier à l'image de celles relatives à l'autisme ou aux violences familiales,
- Le Centre Technique Municipal est aussi concerné avec un montant envisagé de 18 180 euros pour 2025. Ce montant comprend les CACES, les autorisations de conduite, ainsi que les frais d'apprentissage et le passage de 3 permis spécifiques cette année (poids lourds et remorques) en lien avec les besoins exprimés sur les manifestations municipales,

Les préparations au concours seront toujours facilitées.



Evolution des dépenses de personnel entre 2021 et 2024 en euros (chapitres 011 et 012)

3.2 Evolution et structure des effectifs

	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025	En ETP 2025
Catégorie A	10	9	7	7	8,6
	4,72%	4,25%	3,30%	3,24%	
Catégorie B	47	45	43	42	26,87
	22,17%	21,23%	20,28%	19,44%	
Catégorie C	155	158	162	167	117,69
	73,11%	74,53%	76,42%	75,58%	
TOTAL	212	212	212	216	153,16

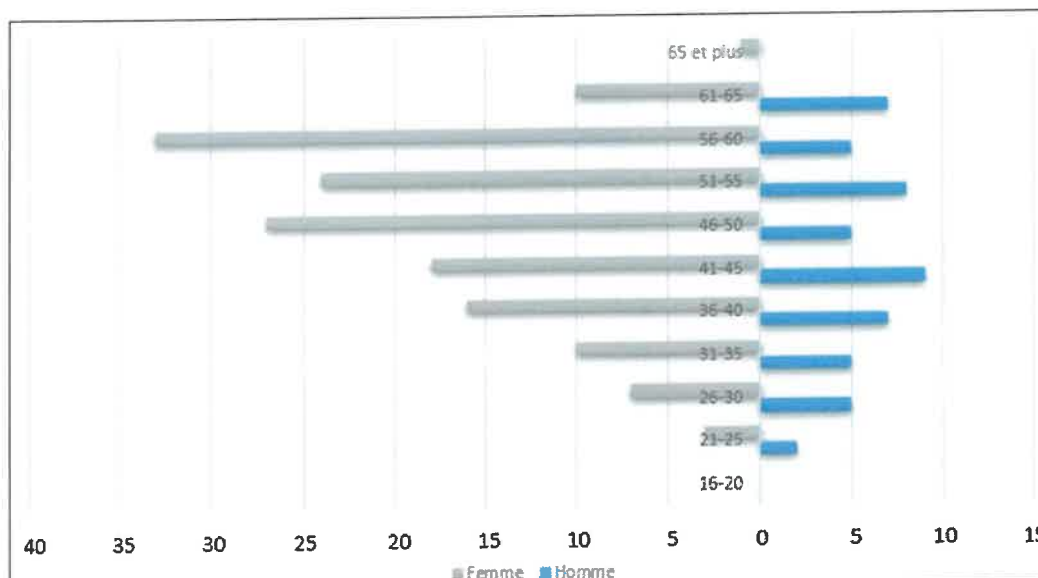
Tableau des emplois permanents présents – hors agent relevant du droit privé par catégorie entre 2022 et 2025 (projection)

Le nombre d'emplois permanents s'est stabilisé les dernières années. Il aura vocation à augmenter à la suite de la création d'un service de police municipale coopératif avec cinq communes de Rives de Moselle qui nécessite l'embauche de trois policiers municipaux.

De plus, la Ville de Maizières-lès-Metz a pris l'initiative d'un renforcement du service périscolaire et extrascolaire avec l'embauche d'un coordinateur périscolaire et l'embauche d'un référent propreté voirie dont la dépense devrait être couverte en grande majorité par les compensations versées par l'ALCOME – l'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public - et par l'organisme en charge du traitement des déchets diffus.

	2022		2023		2024		Prévisionnel 2025	
Filière	TIT	NT	TIT	NT	TIT	NT	TIT	NT
Emploi fonctionnel	1	1	2	0	2	0	2	0
Administrative	31	6	30	10	29	9	32	6
Animation	18	44	15	45	15	48	17	48
Culturelle	9	20	10	19	10	18	10	19
Médico-sociale	12	2	12	2	12	2	11	2
Police	5	0	5	0	5	0	8	0
Technique	38	25	38	24	39	23	39	22
Total par statut	114	98	112	100	112	100	119	97
Total par année	212		212		212		216	

Evolution des emplois permanents par filière hors droit privé entre 2022 et 2025



Pyramide des âges – femmes et hommes – au 1er janvier 2025

La moyenne d'âge est de 47 ans.

Les femmes représentent 72 % des emplois au sein de la Collectivité.

PARSTATUT	CADRE A		CADRE B		CADRE C		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Titulaires CNRACL	3	3	2	16	33	50	107
Titulaires IRCANTEC	0	0	1	1	0	10	12
Contractuels	1	0	12	10	10	64	97
Total agents	4	3	15	27	43	124	216
Droit privé (apprentis, emploi avenir et CAE)					1	0	1

Personnel par statut en prévisionnel pour l'année 2025

3.3 Evolution des départs en retraite

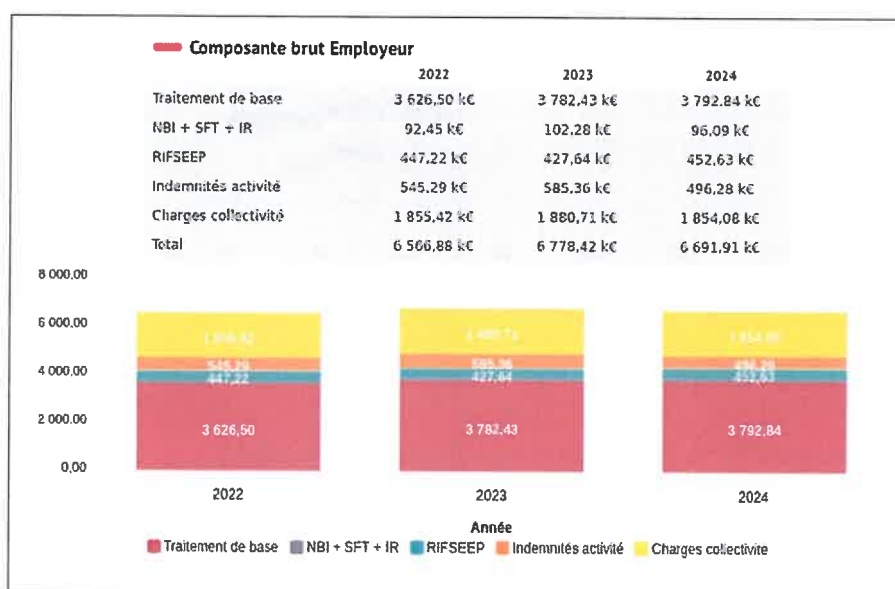
Tout en garantissant le niveau de service public offert aux habitants, la Ville de Maizières-lès-Metz a initié un plan d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Les principales mesures concernent la réinterrogation du besoin de remplacement à chaque départ en retraite.

Pour l'année 2025, les départs en retraite se stabilisent, mais une forte augmentation sera à prévoir dans les années à venir. Des agents ont, d'ores et déjà, la possibilité de partir à la retraite mais souhaitent prolonger leur temps d'activité.

	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026	Prévisionnel 2027	Prévisionnel 2028
Nombre d'agents	5	8	7	5	9	12	12

Evolution du nombre de départs en retraite entre 2022 et 2024 et prévisionnel sur quatre ans

3.4 Les rémunérations



Présentation de la composante brut employeur

3.4.1 Le traitement indiciaire

Le salaire mensuel brut moyen de la Collectivité s'est situé en 2024 à 1424.21 euros.

L'exercice budgétaire a été fortement impacté en 2023 par les décisions gouvernementales (revalorisation du point d'indice, refonte des grilles...). Les décisions imposées en 2023 impactent largement 2024 et les exercices suivants.

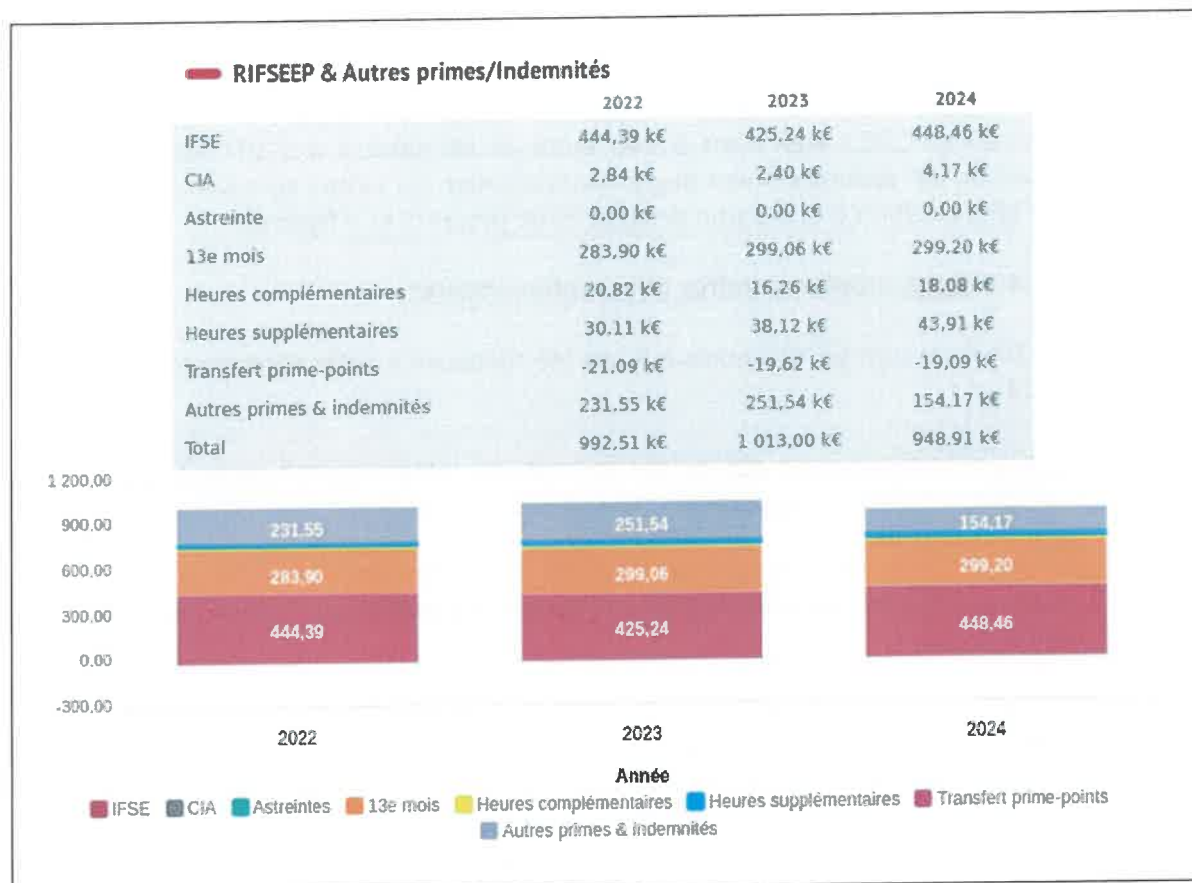
3.4.2 Les bonifications indiciaires

L'évolution en 2024 des attributions de bonifications indiciaires (NBI) aux agents fonctionnaires prend en compte les évolutions organisationnelles et la titularisation.

Le montant total de la NBI a représenté en 2024 une dépense de 20 965 euros contre 23 321 euros en 2023.

3.4.3 Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire mensuel des agents de la Ville de Maizières-lès-Metz se structure autour des primes mensuelles liées aux fonctions de l'agent, une prime de fin d'année et un CIA.



Le montant global alloué à l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) a retrouvé un montant équivalent à 2022. Chaque recrutement est effectué en veillant à garder un équilibre de traitement entre les agents et les fonctions de chacun.

Le pic de départs à la retraite et mouvements entrées/sorties avait provoqué, en 2023, une forte diminution de l'IFSE qui retrouve pour 2024 son équivalent enregistré en 2022.

La prime de fin d'année représentée par le treizième mois sur le graphique reste stable entre 2023 et 2024. Les chefs de services ont la possibilité de valoriser leurs agents, en appliquant une majoration de la prime jusqu'à 10%. 29 agents se sont vu appliquer une majoration en 2024 (28 en 2023). Il est également possible d'appliquer une minoration lorsqu'un manque d'investissement est constaté, c'est le cas pour 1 agent en 2024 (0 en 2023).

Les autres primes et indemnités ont largement diminué. Cela s'explique par le non-versement de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat intervenue en 2023 pour 87 000 euros et la GIPA non renouvelée en 2024 pour 12 839 euros. Pour rappel ces deux primes relèvent de décisions gouvernementales.

Conformément à la délibération du 26 mars 2018, instaurant le RIFSEEP, la Ville de Maizières-lès-Metz a pris la décision de créer un Complément Indemnitaire Annuel (CIA). En 2024, ce sont 15 agents qui ont obtenu le CIA pour un montant total de 4173 euros (8 agents en 2023 – pour 2 400 euros).

L'indemnité de fin de contrat, entrée en application au 1er janvier 2021, s'est stabilisée.

Nous avons atteint en 2022 un montant de 24 047 euros. Ce montant avait fortement diminué en 2023 atteignant 9 746 euros et se stabilise à 9 011 euros pour 2024. Cette évolution est essentiellement due à l'annualisation du temps de travail des agents périscolaire et l'annualisation d'une partie des agents de propreté et d'hygiène.

3.4.4 Heures supplémentaires et complémentaires

En 2024, ce sont 67 419 euros qui ont été consacrés à cette dépense contre 54 380 euros en 2023.

La Collectivité propose dès qu'elle le peut, en interne quand cela est possible, des heures complémentaires ou supplémentaires à ses agents plutôt que de recourir à du personnel externe pour des besoins ponctuels et de courte durée (remplacements, manifestations).

3.4.5 Avantages au titre de l'action sociale au profit des agents sur le volet santé et la prévoyance

50 000 euros sont consacrés à la cotisation pour le CNAS permettant ainsi aux agents de disposer de nombreux avantages, tant en termes d'accès à la Culture, aux loisirs, ou en matière de politique sociale (bon cadeau pour les enfants, prêts personnels...).

Dans le domaine de la santé, la Collectivité participe au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Dans un but d'intérêt social, la Ville de Maizières-lès-Metz a souhaité revaloriser les montants de participation, tout en gardant des critères liés au statut et à la situation familiale. Ainsi, la Collectivité a versé 22 000 euros à 86 agents au titre de la participation mutuelle en 2024.

Enfin, dans le domaine de la prévoyance, l'Administration a proposé une augmentation de la participation employeur mensuelle fixée à 7 euros, pour les agents ayant souscrit au contrat collectif risque prévoyance mis à disposition par conventionnement avec le Centre De Gestion de la Moselle.

Cette participation a concerné 98 agents pour un montant total de 6 182 euros en 2024.

3.4.6 Avantages en nature

Trois agents exerçant des fonctions de concierge, de gardien d'équipements sportifs et de garde particulier bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

3.4.7 Remboursement des abonnements domicile-travail

La Collectivité rembourse partiellement les frais de transport domicile-travail lorsque les transports en communs sont favorisés.

Dans un but d'incitation aux déplacements écologiques, cette possibilité a été rappelée aux agents. La Collectivité prend en charge les trois-quarts de l'abonnement de transports en commun.

Ainsi, six agents ont bénéficié de ce dispositif pour une participation globale reversée de 849 euros en 2024.

3.4.8 Télétravail

Le télétravail est mis en place au sein de la Collectivité depuis 2020. Celui-ci est accordé s'il ne vient pas désorganiser le service public, si le poste est compatible avec un travail à domicile et si l'agent en fait la demande (avec validation du chef de service et de la Direction Générale des Services).

Une indemnité forfaitaire de télétravail est versée à l'agent afin de compenser les fluides (électricité, chauffage, eau) utilisés au domicile durant le temps de travail.

En 2024, 29 agents ont télétravaillé pour un total de 789 jours, la Collectivité a versé 1 842 euros d'indemnité forfaitaire télétravail (contre : 26 agents - 624 jours et 1 497 euros en 2023).

3.5 Durée effective du temps de travail

Pour mémoire, la délibération du Conseil municipal du 3 décembre 2021, relative au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail dans la Collectivité, fixe la durée du travail effectif à 35 heures hebdomadaires.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures sans considération d'heures supplémentaires.

La durée effective de travail pour un agent à temps complet est de 39 heures par semaine avec le bénéfice de vingt-trois jours de RTT (35 heures annualisées) ou 35 heures hebdomadaires pour les agents ne bénéficiant pas de RTT.

Les agents bénéficient de 25 jours de congés et la journée non travaillée de solidarité est ponctionnée sur une RTT ou par la mise en place en début d'année d'un crédit de 7h pour un agent à temps plein.

3.6 Services mutualisés

Le schéma de mutualisation mis en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle fournit un cadre pour aller plus loin dans cette démarche, avec des axes de travail et des règles de fonctionnement décidés collectivement entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal et ses Communes membres.

Le schéma approuvé vise à construire un document pragmatique, opérationnel et porté avec les communes. Le schéma de mutualisation 2021-2026 de la Communauté de Communes Rives de Moselle s'est alors fixé objectifs suivants :

- Rationaliser pour gagner en efficacité.
- Faire ensemble ce que l'on ne peut plus faire tout seul,
- Faire des économies.

A ce jour, les services suivants font l'objet d'une mutualisation avec une participation financière de la Ville de Maizières-lès-Metz :

- Le Service Informatique (BP 2025 : 211 000 euros),
- L'Urbanisme avec une participation estimée en 2025 à 67 000 euros,
- 29 000 euros au titre de la mutualisation de la mission commande publique.

3.7. Les orientations de la politique des Ressources Humaines : Bilan 2024 et perspectives 2025

3.7.1 Projets réalisés en 2024

Depuis plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz conduit une politique ambitieuse au niveau des Ressources Humaines afin de garantir un haut-niveau de services. Ainsi, en 2024 les projets suivants ont été réalisés :

- La finalisation du Dispositif d'Alerte des Travailleurs Isolés (DATI) conjointement avec le gestionnaire en charge des moyens généraux. Cela a conduit, à la suite d'un recensement des besoins en lien avec les chefs de service, à la distribution d'une dotation à 27 agents pour renforcer la prévention et la sécurité,
- Mise à jour annuelle des Lignes Directrices de Gestion et leurs annexes afin de s'adapter aux évolutions de la Collectivité,
- Proposer aux agents communaux quand cela est possible, une priorité à la participation aux manifestations plutôt qu'à des prestataires externes,
- Réorganisation interne des pratiques du service des Ressources Humaines afin de tendre vers une dématérialisation plus importante,
- Positionnement de deux agents assistants de prévention,
- Travail sur la refonte de l'Intranet pour faciliter la connaissance des procédures et l'accès aux documents et à l'information, conjointement avec le Service Communication,
- Une gazette interne établie conjointement avec le Service Communication pour renforcer l'information au sein de la Collectivité,
- La mise en place de l'accueil des stagiaires de 3ème avec une présentation de la Collectivité. Cette démarche a été étendue pour les stagiaires de seconde,
- Réflexions et mise en place du nouveau régime indemnitaire de la Police municipale,
- Des propositions d'avancement des conditions salariales des agents avec une augmentation de la participation prévoyance et mutuelle,
- La revalorisation de la rémunération des recenseurs conjointement avec le service Accueil, Cimetières et Etat-civil,

- Mise en place de formations collectives en intra pour :
 - 10 agents de propreté et d'hygiène,
 - 12 agents à l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux et tests effectués sur place avec 100% de réussite,
 - 10 agents aux formations à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) spécialisée pour les métiers Technique (espaces verts, voirie, travaux manifestations),
 - 14 agents à la gestion des incendies,
 - 10 agents formés Sauveteur Secouriste au Travail et recyclages effectués pour 25 agents,
 - 29 agents sensibilisés au travail sur écran (convention avec l'AGESTRA),
 - 24 managers formés à l'entretien professionnel : un acte de management,
 - Evacuation des bâtiments en cas d'incendie (Maison des Sœurs),
 - Formation de 27 agents à l'utilisation du DATI.

En 2024, le service des Ressources Humaines, c'est aussi : 1 022 arrêtés et contrats établis, 49 demandes de stages, 298 inscriptions en formation CNFPT, 49 entretiens menés pour 21 recrutements effectués.

3.7.2 Projets pour 2025

Afin de compléter les actions menées en 2024 et les années précédentes, il est envisagé pour ce nouvel exercice budgétaire de mener les démarches suivantes :

- Continuité d'une démarche de formation aux gestes qui sauvent par la formation de Sauveteurs Secouriste au Travail et formation incendie,
- Gestion par l'outil applicatif CIRIL RH des fiches métiers et fiches de postes,
- Modernisation des entretiens professionnels (certainement sur 2 ans),
- Continuité de formation ou séminaires pour les gestionnaires d'équipe (managers),
- Guide des frais de déplacements et de formation,
- Ateliers bien-être au travail pour des agents (sophrologie).

4. Budget 2025 : une Ville unie, des actions qui font grandir

Depuis quatre ans, la Municipalité a déjà réalisé ou engagé une grande partie de son projet, malgré un contexte difficile : pandémie de COVID-19, répercussions du conflit en Ukraine avec notamment une forte inflation et des difficultés d'approvisionnement, faible croissance économique, et au niveau local de faibles marges de manœuvre financières et un patrimoine qui doit être encore conforté.

L'année 2025 s'annonce elle aussi difficile, avec des prévisions de croissance toujours faibles, une inflation qui, bien qu'en baisse, reste sensible, et une situation des finances publiques nationales qui implique que soient prises des mesures fortes de redressement.

Comme évoqué supra, l'adoption tardive de la Loi de Finances pour 2025 a eu pour effet de mettre une « épée de Damoclès » sur les Collectivités locales quant à leur contribution au redressement des finances publiques.

L'ensemble de ces incidences, n'ont pour le moment pas pu être intégrés dans les grands équilibres présentés. La « loi spéciale » sur le budget 2025 présentée le 11 décembre s'est simplement contentée de reconduire les dispositifs existants en 2024 (droit de lever l'impôt, garantie pour les collectivités de percevoir la DGF et le FCTVA...), dans l'attente de la Loi de Finances 2025, qui a été finalement adoptée le 14 février dernier et dont l'ensemble des détails n'ont pas encore pu être analysé au sein de ce document.

4.1 Une section de fonctionnement résiliente

Cette année encore, les dépenses réelles de fonctionnement progresseront plus rapidement que les recettes réelles en raison principalement des éléments suivants :

- la hausse de la subvention au CCAS (250 000 euros de plus par rapport au BP 2024),
- des prévisions en termes d'assurances qui augmentent (242 000 euros par rapport au BP de l'année dernière) liée à la hausse des tarifs de la police « dommage aux biens » et à la prévision de 180 000 euros pour la souscription d'une assurance « dommage ouvrage » pour le futur groupe scolaire du Val-Maidera et cela afin de ne pas répéter la désastreuse expérience du TRAM,
- hausse des prévisions pour la restauration scolaire (42 000 euros de dépenses en plus par rapport au BP 2024),
- le remboursement des frais du service mutualisé informatique (48 000 euros par rapport au BP 2024) et intégration des remboursements des services mutualisés Urbanisme et Commande publique (96 000 euros supplémentaires par rapport au BP 2024),
- la hausse des cotisations employeur (URSSAF et CNRACL – 96 000 euros estimés pour cet exercice budgétaire).

Parallèlement, des investissements importants seront nécessaires pour poursuivre la remise à niveau du patrimoine municipal et répondre aux besoins exprimés, dans le but d'offrir aux Maiziérois des services de qualité.

Face à ces enjeux, la stratégie financière de la Municipalité consistera, comme les années passées, à limiter autant que possible la progression des dépenses et à optimiser chaque euro dépensé et chaque recette encaissée. L'objectif est de préserver la capacité d'autofinancement et de limiter le recours à l'emprunt, afin d'éviter une dégradation de la situation financière à moyen ou long terme.

La Municipalité ne mobilisera pas le levier fiscal pour compenser les éventuelles baisses de recettes ou hausses de dépenses liées à la Loi de Finances pour 2025. Aucune décision d'augmentation fiscale ne sera ainsi proposée en 2025.

C'est pourquoi cette année encore, une démarche est engagée dans le cadre de la préparation du budget 2025 pour identifier toutes les marges d'optimisations possibles et les dépenses qui pourraient être réévaluées sans impacter significativement le niveau et la qualité des politiques publiques.

4.1.1 Présentation des recettes

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent suivant les éléments décidés par l'Etat et présentés dans les parties précédentes. Ainsi, en 2025, elles devraient atteindre un montant de 15 417 000 euros.

En milliers d'euros	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Estimation réalisé 2024	Variation 2024/2020
Atténuations de charges	59	71	67	52	62	3
Produits des services et du domaine	527	616	761	806	846	319
Impôts et taxes	6 563	6 693	6 822	6 924	6 244	- 319
Fiscalité locale	4 441	3 633	3 842	4 131	4 865	423
Dotations et participations	1 246	1 766	1 884	1 806	1 864	618
Autres produits de gestion courante	96	96	116	109	176	80
Total produits de fonctionnement courant	12 933	12 875	13 493	13 828	14 057	1 124
Produits exceptionnels (hors 775)	183	81	29	87	338	155
Reprises sur provisions	2	9	0	0	0	- 2
Total produits réels de fonctionnement	13 118	12 965	13 522	13 916	14 395	1 277

Evolution (en %)	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	Variation 2024/2020
Atténuations de charges	-6.0 %	20.8 %	-6.0 %	-22.5 %	18.9 %	4.6 %
Produits des services et du domaine	-30.0 %	16.9 %	23.5 %	5.9 %	5.0 %	60.5 %
Impôts et taxes	7.7 %	2.0 %	1.9 %	1.5 %	-9.8 %	-4.9 %
Fiscalité locale	1.7 %	-18.2 %	5.8 %	7.5 %	17.8 %	9.5 %
Dotations et participations	-0.5 %	41.8 %	6.7 %	-4.2 %	3.2 %	49.6 %
Produits de gestion courante	-0.5 %	-0.6 %	21.7 %	-6.3 %	61.4 %	83.2 %
Total charges de fonctionnement courant	2.4 %	-0.4 %	4.8 %	2.5 %	1.7 %	8.7 %
Produits exceptionnels (hors 775)	107.5 %	-55.5 %	-64.9 %	204.7 %	288.1 %	84.4 %
Reprises sur provisions	s.o.	350.0 %	-100.0 %	s.o.	s.o.	-100.0 %
Total produits réels de fonctionnement	3.1 %	-1.2 %	4.3 %	2.9 %	3.4 %	9.7 %

Evolution des produits réels de fonctionnement entre 2020 et 2024

Les orientations budgétaires sont bâties sur les principales hypothèses présentées ci-dessous.

Au sujet de la fiscalité, les bases fiscales seront revalorisées de 1.7% sans hausse des taux et sans révision prévue de la politique des abattements. De 2022 à 2024, les bases locatives cadastrales, qui servent au calcul de la taxe foncière, ont enchaîné les hausses : 3,4 % en 2022, 7,1 % en 2023, puis 3,9 % en 2024. Mais pour 2025, le scénario s'inverse. Cette baisse suit mécaniquement celle de l'inflation qui limite la revalorisation des bases locatives et donc, allège la note de la Taxe Foncière.

Globalement, le produit fiscal attendu des taxes foncières et d'habitation progresserait d'environ 2,8 % par rapport aux notifications des produits 2024 soit 124 000 euros.

La Municipalité ne mobilisera pas le levier fiscal pour compenser les éventuelles baisses de recettes ou hausses de dépenses liées à la Loi de Finances pour 2025. Aucune décision d'augmentation fiscale ne sera ainsi proposée en 2025.

Les autres taxes dont la taxe sur les pylônes, les droits de place, les droits de mutation sont inscrits en tenant compte des encaissements constatés sur les douze derniers mois et de la crise immobilière pour cette dernière.

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) était perçue jusqu'en 2023 par la Commune, qui pouvait en moduler le taux. La Commune perçoit depuis lors la part communale de l'accise sur l'électricité, une fraction de cette taxe perçue par l'Etat, sans possibilité de modulation locale. Cette recette est désormais versée sous forme de compensation et fixée par arrêté préfectoral. Elle est fixée à 160 000 euros, en baisse par rapport au BP 2024 afin de tenir compte du montant notifié.

Dans l'attente de l'application de la Loi de Finances pour 2025 de rééquilibrage des comptes publics, et ainsi qu'explicité en amont, le produit perçu pour la DGF a été maintenu à un niveau équivalent de celui des prévisions et réalisations de 2024, soit globalement 385 000 euros.

Au niveau des dotations intercommunales de Rives de Moselle, la prévision de DSC reste stable et proche du niveau notifié en 2024. Les prévisions d'Attribution de Compensation demeurent à leur niveau de 2024. Aucun changement dans le périmètre des compétences transférées n'ayant eu, en effet, d'impacts sur les charges supportées par la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Les subventions attendues pour 2025 sont en hausse de 75,5% par rapport au budget 2024. Elles varient chaque année selon le financement des projets portés par la Commune. Pour l'année 2025, la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) obtenus dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur, des écoles Pasteur et Brioux et du raccordement de ses bâtiments publics au réseau de chaleur urbain déployé sur la commune, permettra d'encaisser plus d'1,2 million d'euros sur l'exercice.

Sur la base des propositions de la Loi de Finances 2025, aucune recette n'a été prévue au titre du FCTVA en fonctionnement. De même, les prévisions intègrent une baisse de 18% de la DC RTP en considération du PLF 2025.

La revalorisation des tarifs municipaux pour 2025 n'est pas envisagée et n'est donc pas reflétée dans le niveau de recettes établi.

Globalement, le chapitre 70 est en hausse de 25,8 % soit 190 000 euros. Cette hausse s'explique principalement par la prévision nouvelle de remboursements de frais de personnel et de fonctionnement qui seront versés par les Communes parties prenantes à la Police Coopérative créée au 1^{er} avril 2025, pour 90 200 € ; mais également par les recettes attendues des conventions signées avec ALCOME et CITEO (50 600 euros).

Les prévisions au chapitre *autres produits de gestion courante* diminuent de 50 000 euros par rapport au BP 2024, répercutant la hausse des franchises sur les contrats d'assurances qui laissent supposer une baisse des remboursements des sinistres inscrits dans ce chapitre.

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement entre le projet d'orientation budgétaire 2025 et le budget 2024 sont en hausse de 9.2 %, soit environ 1,3 million d'euros. Hors impact de la valorisation des CEE, elles auraient varié de 0,4 % soit 62 000 euros.

4.1.2 Des dépenses de fonctionnement au service des habitants

Les dépenses de fonctionnement constituent un levier essentiel pour assurer des services publics de qualité aux habitants de notre commune. Le niveau de dépenses réelles de fonctionnement devrait avoisiner les 14 256 000 euros en 2025. Elles couvrent notamment les charges liées aux services municipaux, aux équipements publics, à l'entretien des infrastructures et aux actions en faveur de la population.

Dans un contexte économique contraint, la Municipalité met en œuvre une gestion rigoureuse et optimisée des dépenses courantes afin de garantir un service public efficient sans alourdir les finances communales. Il s'agit de maîtriser les dépenses et d'optimiser les coûts.

Principal poste de dépense du budget, le montant des dépenses liées aux frais de personnel et aux indemnités des élus devrait se fixer à 7 653 240 euros en 2025 contre 7 563 230 lors du Budget Prévisionnel de l'exercice précédent. Outre les augmentations liées à la CNRACL et aux cotisations URSSAF, la principale variation consiste en l'augmentation des effectifs de Police municipale dans le cadre de la création de la Police coopérative.

Ainsi, des efforts significatifs ont été réalisés pour rationaliser certains postes budgétaires, notamment les dépenses énergétiques et de fluides. Ces dernières devraient connaître une baisse de 191 000 euros par rapport aux montants inscrits lors du précédent exercice. Cette économie substantielle est le résultat d'une politique mise en place depuis plusieurs années : groupement de commandes avec MATEC – l'agence technique du Département de la Moselle – qui permet de faire des achats de l'énergie au clic et donc de l'acquérir à des périodes où les prix sont bas. Cette mutualisation permet de limiter l'impact des hausses tarifaires sur notre budget et d'alléger les charges pesant sur la Commune. Cette politique est complétée par une volonté de réduire les dépenses d'énergie avec une politique d'investissement volontariste dans ce domaine, notamment avec l'isolation des bâtiments communaux (COSEC, écoles...) ou le passage aux Leds pour l'éclairage public.

L'exercice budgétaire 2025 marque une étape importante pour Maizières-lès-Metz, car il sera le dernier à intégrer des dépenses de chauffage au gaz pour la majorité des bâtiments municipaux. En effet, à compter de 2026, la Ville bénéficiera, dans le cadre d'une Délégation de Service Public conclue avec UEM, d'un réseau de chauffage urbain alimenté par une biomasse bois, une avancée majeure à la fois sur le plan économique et environnemental.

Le passage au chauffage urbain permettra de maîtriser et stabiliser les dépenses énergétiques de la commune. Contrairement au gaz, soumis à des fluctuations de prix importantes, la biomasse offre une tarification plus stable et compétitive. Cette transition assure donc une réduction significative des charges de fonctionnement tout en garantissant un chauffage fiable et performant pour les équipements publics.

Au-delà du bénéfice économique, ce choix répond à un engagement en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Le recours à une énergie renouvelable et locale comme la biomasse bois permettra de :

- Réduire notre empreinte carbone, en limitant les émissions de gaz à effet de serre liées à la combustion de gaz fossile,

- Favoriser une énergie locale et durable, en s'appuyant sur une ressource renouvelable issue de filières d'approvisionnement maîtrisées,
- Contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction des énergies fossiles en privilégiant une alternative plus respectueuse de l'environnement.

Le projet du chauffage urbain s'inscrit pleinement dans la volonté de la Municipalité d'adopter des solutions durables pour un développement responsable et équilibré.

Le budget 2025 prévoit 3 300 euros pour le faucardage de l'étang principal du Parc de Briex. Cela consiste à couper et retirer les plantes aquatiques excessives. Son utilité est multiple : lutter contre l'envahissement végétal, préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et prévenir l'eutrophisation.

Dans une démarche de mutualisation des moyens et d'optimisation de la sécurité locale, il a été décidé la création d'une Police communale coopérative en partenariat avec cinq communes voisines (Fèves, Hauconcourt, Norroy-le-Veneur, Plesnois et Semécourt). Ce projet ambitieux permettra de renforcer nos moyens d'action tout en répartissant les charges financières entre les différentes Collectivités adhérentes.

Ce nouveau dispositif se traduira par le recrutement de trois agents supplémentaires, financés majoritairement par les communes partenaires (90 000 euros sur les 125 000 prévus au BP 2025). Cette initiative s'inscrit pleinement dans la volonté municipale d'assurer la tranquillité publique et de lutter efficacement contre les incivilités.

Par ailleurs, afin d'améliorer davantage la surveillance du territoire et de renforcer l'efficacité des interventions, de nouveaux dispositifs de vidéosurveillance seront installés à des emplacements stratégiques (proximité de l'Hôtel de Ville, Place du 4 Septembre, TRAM et sur certains Points d'Apports Volontaires).

Cette approche globale répond à un double objectif : garantir la sécurité des habitants tout en maîtrisant les dépenses publiques. Elle témoigne de l'engagement de la Municipalité à offrir un cadre de vie serein et protégé à l'ensemble de la population.

Malgré un environnement budgétaire contraint, la municipalité poursuit son engagement en faveur d'un service public de qualité. Les efforts portent sur plusieurs domaines essentiels :

- L'enfance et la jeunesse avec l'entretien et le fonctionnement des écoles (474 532 euros) afin d'assurer aux enfants un cadre d'apprentissage optimal. La Ville de Maizières-lès-Metz accorde aussi une importance particulière aux actions périscolaires et extrascolaires (482 025 euros prévus au BP 2025) afin de garantir un accueil de qualité aux enfants. Concernant la pause méridienne, l'augmentation du prix des repas à la cantine, n'aura aucune répercussion sur le tarif facturé aux familles. En effet, le coût réel d'une inscription d'un enfant pour la pause méridienne, incluant le prix du repas, les fluides et les frais de personnel, s'élève à 12,50 euros. Les familles, quant à elles, paient un tarif compris entre 4,15 euros et 5,45 euros, selon leur quotient familial.

Par ailleurs, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) continue de se démarquer par son dynamisme et la qualité de ses prestations éducatives et ludiques. Offrant des activités variées et adaptées aux besoins des enfants, l'ALSH constitue un véritable atout pour les familles en période de vacances scolaires, en leur garantissant un encadrement structuré et épanouissant,

- Le soutien aux associations et aux activités culturelles (101 260 euros) et sportives (160 000 euros), qui participent au dynamisme et au bien-être des habitants,
- Le renforcement de la propreté urbaine et des espaces verts, pour améliorer le cadre de vie. La Commune a signé deux conventions avec ALCOME et CITEO. Ces partenariats permettent d'intensifier le ramassage des mégots et de lutter plus efficacement contre les déchets abandonnés diffus. Grâce à ces conventions, la Collectivité bénéficie d'un soutien opérationnel et financier, permettant de compenser une partie des coûts liés à ces actions tout en renforçant leur efficacité sur le terrain,
- Le développement des services à la population, notamment en faveur des familles. On y retrouve le service Emploi et Insertion (22 080 euros) et le Relais Petite-Enfance (11 093 euros).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Maizières-lès-Metz bénéficie d'une subvention d'équilibre de 650 000 euros, permettant de mettre en place diverses actions en faveur des habitants. Un accent particulier est mis sur les actions en direction de nos aînés, afin de lutter contre l'isolement et d'améliorer leur quotidien :

- Goûters hebdomadaires pour favoriser les rencontres et briser la solitude,
- Ateliers intergénérationnels en collaboration avec le Relais Petite Enfance (RPE),
- Actions pour les fêtes de fin d'année, incluant la distribution de colis, l'organisation d'un repas dansant et l'attribution d'un bon d'achat.

Le CCAS poursuit également ses missions essentielles en faveur des populations les plus fragiles et démunies, en offrant des aides adaptées aux besoins des habitants. Enfin, la gestion de la crèche fait partie intégrante des actions du CCAS, garantissant un accueil de qualité aux tout-petits et un soutien précieux aux familles.

La Culture est un pilier essentiel de la politique municipale, contribuant à l'épanouissement des habitants et à la vitalité du territoire. La Ville de Maizières-lès-Metz met en place une offre culturelle ambitieuse et accessible à tous, structurée autour de trois établissements majeurs : le Conservatoire, le TRAM et la Médiathèque. Ces trois équipements disposent de budgets conséquents – respectivement 115 150 euros, 25 075 euros et 45 230 euros - pour assurer pleinement leurs missions et proposer des activités variées et de qualité. Ils sont des lieux d'éveil, d'échange et de découverte, favorisant l'accès à la Culture pour tous les publics. Ces sommes ne prennent pas en compte les dépenses liées aux Ressources Humaines et aux coûts des structures.

L'un des dispositifs phares de la Ville est le Parcours Culturel (21 400 euros), qui permet à tous les enfants scolarisés en élémentaire de bénéficier d'actions culturelles adaptées et enrichissantes.

Par exemple, des séances musicales ont été organisées pour la préparation du concert "Musique féérique" au TRAM. Par ailleurs, la Municipalité soutient activement les spectacles jeune public au TRAM, garantissant ainsi une offre adaptée aux familles et contribuant à l'éveil artistique des plus jeunes.

Malgré le défi financier, la Ville de Maizières-lès-Metz affirme son engagement en faveur de la Culture. Celle-ci ne saurait être une variable d'ajustement en période de contraintes budgétaires, car elle joue un rôle central dans la cohésion sociale et le dynamisme local.

Cette politique culturelle s'inscrit pleinement dans le cadre de l'ambition « Nouvelles Générations ». La Ville réaffirme ainsi sa volonté de faire de la culture un levier d'épanouissement individuel et collectif, au service de toutes les générations. Grâce à ces initiatives, Maizières-lès-Metz demeure un territoire d'innovation culturelle, où chaque habitant peut s'approprier et vivre pleinement la culture.

L'année écoulée a vu la concrétisation du projet de mutualisation des services chargés de la commande publique de Rives de Moselle et de la Ville de Maizières-lès-Metz, effective depuis le 1er mai 2024.

Dans ce cadre, le mécanisme des groupements de commandes s'est accéléré avec la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Maizières-lès-Metz et la Communauté de Communes Rives de Moselle. Plusieurs marchés ont déjà été conclus au titre de ce groupement (notamment : travaux sur les réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales, fourniture et installation des panneaux de signalisation verticale, fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle).

L'année 2025 verra se poursuivre les projets d'achats en groupement de commandes avec l'EPCI et les Communes volontaires comme ce fut déjà le cas en 2024. Il s'agit principalement des projets suivants : fournitures administratives, fournitures de papier pour imprimantes et photocopieurs, fournitures scolaires, acquisition de produits d'entretien, prestations de vérifications périodiques réglementaires. En fonction des besoins exprimés, de nouveaux projets d'achats groupés pourront voir le jour en 2025.

L'ensemble de ces actions démontre la volonté de la Municipalité de concilier rigueur budgétaire et maintien d'un service public de qualité, au bénéfice de tous les habitants.

4.2 Des investissements porteurs d'avenir

En matière d'investissement, 2025 s'inscrira pleinement dans le cycle habituel des Collectivités locales qui connaissent un pic de leurs dépenses d'investissement à la suite de la concrétisation de leurs projets.

Le haut niveau d'investissement attendu en 2025 et 2026 suppose toutefois que le niveau d'épargne nette se maintienne pour assurer une part significative d'autofinancement. Or, la progression des dépenses attendue en 2025 plus rapide que celle des recettes, et « l'épée de Damoclès » de la contribution des Collectivités au redressement des finances publiques, sont deux éléments importants qui pourraient conduire la Ville à faire le choix de replanifier certains investissements, pour rester dans une trajectoire financière soutenable.

4.2.1 Garantir la qualité du cadre de vie, entretenir le patrimoine et répondre aux défis de la transition écologique

Les investissements validés permettent d'assurer le développement et la modernisation des infrastructures communales.

Dans la poursuite du travail engagé en 2024, 15 000 euros sont prévus pour poursuivre la refonte du site internet de la Ville et du TRAM. Un site web constitue bien souvent la première entrée des habitants dans nos services publics. Il est essentiel qu'il soit :

- Ergonomique : navigation fluide et intuitive, adaptée à tous les publics,
- Accessible : compatible avec les différents supports (ordinateurs, tablettes, smartphones),
- Pratique : accès simplifié aux démarches administratives, aux actualités municipales et aux informations essentielles.

Cet investissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour offrir un service numérique à la hauteur des attentes des habitants, facilitant ainsi leur quotidien et renforçant le lien entre la Collectivité et ses administrés. La nouvelle version de ce portail numérique devrait être mise en ligne courant de ce premier trimestre.

Toujours dans la poursuite d'efforts engagés en 2024, la Ville de Maizières-lès-Metz prévoit de consacrer un investissement de 55 000 euros pour moderniser l'éclairage technique de la salle festive du TRAM avec des équipements LED. Cet investissement est important car il permettra :

- Un gain énergétique significatif : les ampoules LED consomment jusqu'à 80 % d'énergie en moins que les systèmes traditionnels, contribuant ainsi à la maîtrise des dépenses énergétiques de la Collectivité,
- Un meilleur confort visuel pour les artistes et le public : les LED offrent un éclairage plus précis et modulable, essentiel pour les mises en scène et les performances artistiques,
- Une démarche écologique : en réduisant la consommation d'électricité et la fréquence de remplacement des équipements, la Ville poursuit son engagement en faveur du développement durable,
- Une salle de spectacle plus moderne et performante : cette transition garantit une infrastructure à la pointe de la technologie, capable d'accueillir des événements culturels dans les meilleures conditions techniques.

Le service des Moyens Généraux devrait bénéficier d'une enveloppe de près de 140 000 euros pour notamment procéder aux actions suivantes :

- Achat de deux véhicules (57 000 euros),
- 80 000 euros consacrés à l'amélioration des conditions de travail des agents via l'achat de matériel spécifique et adapté.

Le Conservatoire poursuivra l'amélioration de son équipement entamé depuis plusieurs exercices budgétaires par le renouvellement des instruments de musique (8 000 euros).

Investir dans des infrastructures adaptées, c'est garantir des conditions de travail sécurisées pour les agents, mais aussi assurer un meilleur entretien des espaces publics, au bénéfice de tous les habitants. Ainsi, dans un souci d'amélioration des conditions de travail des agents municipaux et d'optimisation de la gestion des ressources, une enveloppe de 200 000 euros sera affectée à des travaux au sein du Centre Technique Municipal (CTM). Cet investissement répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Amélioration des conditions de travail et de l'organisation avec la création de bureaux. Actuellement, les responsables du CTM ne disposent pas d'espaces de travail adaptés pour assurer la coordination des équipes et le suivi des interventions. La création de bureaux dédiés permettra une meilleure organisation et efficacité dans la gestion des missions. En outre, ce projet permettra aussi la mise en place de sanitaires adaptés. Il est indispensable de garantir aux agents des infrastructures sanitaires conformes aux normes en vigueur et adaptées à leurs besoins. Cet aménagement s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de respect de nos obligations réglementaires,
- Modernisation et optimisation du magasin avec son agrandissement. En effet, le stockage des matériels et des fournitures est actuellement contraint par un espace inadapté, entraînant une gestion inefficace des stocks. L'agrandissement du magasin permettra d'améliorer l'organisation et l'accessibilité des équipements. Grâce à cet aménagement, nous pourrions mettre en place des outils de suivi plus performants, réduire les pertes et optimiser les achats. Une gestion centralisée et rationalisée des fournitures et équipements entraînera à terme des économies de fonctionnement significatives pour la Commune,
- Un investissement durable et stratégique Cet investissement répond à une logique de long terme en modernisant un équipement structurant pour les services municipaux. Il s'inscrit dans une démarche de qualité de service, avec un impact positif sur l'efficacité des interventions techniques et la maîtrise des dépenses publiques.

La Ville fait le choix d'une politique d'investissement responsable, tournée vers l'amélioration des conditions de travail de ses agents et l'optimisation des ressources communales. Ainsi, la création de quais de déchargement (420 000 euros) afin de réduire les risques d'accident, prévenir les risques psycho-sociaux et optimiser l'efficacité du service. En outre, la création d'un local de stockage au COSEC (30 000 euros) et la mise en place de box de stockage (14 000 euros) pour les matériaux en vrac concourront à une meilleure gestion en évitant les déplacements de machines entre deux sites et en permettant l'achat de certains matériaux en gros volume.

En outre, 15 000 euros seront consacrés pour la plantation d'arbres et 18 000 euros pour soutenir les actions de l'association « Torcol » pour l'aménagement du verger pédagogique aux Ecarts.

Enfin, pour conclure, 50 000 euros seront consacrés à la réalisation du Parc Paysager et à la mise en valeur de la faune et de la flore s'y trouvant. Cette somme permettra l'aménagement de cheminements piétonniers, la création d'aménités pour le lézard des murailles et la pie grièche ainsi que la mise en place de panneaux pédagogiques.

4.2.2 Un Plan Pluriannuel d'Investissement au service des Maiziérois et de l'avenir

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) permettant un pilotage précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le CGCT dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP – sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

En 2025, aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'Assemblée et les projets resteront dans le même périmètre que ceux votés précédemment.

L'ensemble de ces investissements représentera une dépense d'environ 11 millions d'euros pour cet exercice budgétaire. Sur cette somme, 12 000 euros, 7 000 euros et 250 000 euros seront consacrés aux derniers paiements des travaux sur le périscolaire Sainte-Marie, sur la structure des Lutins du Parc et pour la rénovation du COSEC, qui fait le bonheur des utilisateurs en particulier les professeurs d'EPS et les sportifs de haut-niveau de l'OML ou du MAC.

Les travaux d'aménagement de la voirie seront portés à 2 900 000 euros, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité de la voirie, du confort des usagers et de procéder à des opérations d'entretien. Cette somme permettra de clôturer, en lien avec Rives de Moselle, la réfection de la rue des Fleurs (573 000 euros), la reprise de la rue du 4 septembre et l'aménagement du parvis devant l'Hôtel de Ville (1 800 000 euros) et 155 000 euros permettront de reprendre le parking de l'ancien cimetière et de lancer la première phase de végétalisation sur la partie ouest. 312 000 euros se verront affecter aux travaux quotidiens afin de garantir un cadre de vie agréable aux Maiziérois.

500 000 euros sont fléchés pour le lancement de la Maîtrise d'œuvre sur la réfection du quartier Falouche-Kennedy. L'objectif principal de ce projet est de rendre les espaces publics plus qualitatifs et plus adaptés aux usages et aux attentes des habitants, plus durables, et résilients face aux enjeux climatiques. La Municipalité souhaite réaliser une réelle amélioration de la qualité des espaces publics avec la remise en état des zones urbaines dégradées tout en déployant un effort de végétalisation sur ces zones. Ainsi, pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et lutter contre les risques d'inondation, des zones de circulation (trottoirs, places) seront aménagées avec des matériaux perméables (graviers, pavés, dalles drainantes). Cela sera complété par l'aménagement de jardins pluviaux, qui permettront de capter l'eau de pluie et de la redistribuer de manière naturelle, tout en embellissant le quartier. Ce projet de requalification urbaine du quartier vise à le transformer durablement en un espace plus agréable à vivre et résilient face aux défis du changement climatique. Il permet non seulement de répondre aux enjeux environnementaux (réduction des îlots de chaleur, gestion de l'eau, transition énergétique) mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants, en créant un cadre de vie plus agréable et plus sain. Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et d'innovation environnementale, avec des retombées positives sur le long terme.

La préservation du patrimoine communal et son amélioration est également l'une des priorités de la Municipalité. Elle verra, cette année, la mobilisation de 300 000 euros pour les changements des luminaires de l'éclairage public pour des leds. Ces travaux se dérouleront notamment dans le quartier des Ecartés. Il est important de souligner que les ampoules leds consomment jusqu'à 80% de moins d'énergie que les éclairages traditionnels (comme les ampoules à incandescence ou au sodium). Elles produisent la même quantité de lumière pour une fraction de la consommation d'électricité, ce qui permet des économies substantielles sur les factures d'énergie. De plus, les ampoules leds ont une durée de vie beaucoup plus longue que les ampoules classiques, allant de 30 000 à 100 000 heures contre environ 10 000 heures pour les ampoules au sodium. Cela réduit de manière significative les coûts de maintenance et de remplacement, diminuant la fréquence des interventions sur les équipements publics. En outre, ces ampoules offrent une lumière plus claire, uniforme et de meilleure qualité, ce qui améliore la visibilité et la sécurité dans les espaces publics. Cette tranche de travaux s'inscrit dans une politique globale qui a mobilisé plus de 210 000 euros sur les derniers exercices budgétaires et qui devrait se terminer en 2027.

Les rénovations thermiques des écoles élémentaires Pasteur et Brioux touchent à leur fin (350 000 euros). Ces investissements ont permis de moderniser et de prendre en compte les enjeux énergétiques avec une accélération de la transition écologique. Les élèves et les personnels seront ainsi accueillis dans des bâtiments mieux adaptés et qui verront une baisse de 20% de leurs dépenses liées au chauffage. De plus, les travaux de peinture et de changement de sols se déroulent à l'école de Brioux (330 000 euros) et ils vont commencer à l'école Pasteur à la fin du premier semestre (344 000 euros).

40 000 euros permettront de maintenir un haut niveau de service sur la gestion des eaux pluviales. Cette somme semble faible, mais il est nécessaire de se rendre compte que les effets des décisions ambitieuses prises au sein du Plan Local d'Urbanisme (infiltration à la parcelle), les opérations de requalification urbaine (Cœur de Ville, Eiffage, RIG) et les travaux sur le patrimoine municipal (voiries et bâtiments) ont fait diminuer drastiquement les rejets dans les réseaux d'eau pluviale et ont donc contribué à améliorer durablement la situation.

A la suite du choix du cabinet d'architecture Paul Le Quernec, le projet de l'école du Val-Maidera suit son cours et les travaux devraient démarrer à la fin de l'hiver. Ce futur groupe scolaire et périscolaire permettra de conjuguer les notions de Nature et de Culture, chères à la vision éducative de la Municipalité. 5,6 millions d'euros sont prévus cette année pour la construction de ce phare éducatif, dont le centre de gravité de cet établissement de treize classes sera un jardin organisé en patio géant, qui apportera une vue paysagère et la lumière naturelle dans tout l'établissement.

Pour financer ces investissements, la Ville va s'appuyer sur un plan de cessions foncières, des subventions notifiées à percevoir et sur ses recettes propres. Comme indiqué plus haut, la Ville de Maizières-lès-Metz mobilisera pour cette année un emprunt de 3,5 millions d'euros qui sera fléché vers la construction de la nouvelle école du Val-Maidera. Le montant de la couverture de cet emprunt sera, à l'ouverture de l'école, assumé par les économies réalisées par la suppression de certaines navettes de transports scolaires.

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 21,7 millions d'euros ses investissements (PPI sur l'ensemble de la période 2025 et suivants), œuvrant ainsi à améliorer le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

Ces montants seront financés via des ventes de foncier (un peu moins de 2 millions d'euros) et nécessiteront certainement un recours à l'emprunt dans les exercices à venir (25% de son investissement).

Par ailleurs, pour ces différents programmes inscrits au PPI, la Ville a déjà reçu un soutien de plus de trois millions d'euros avec la contribution de la Région Grand Est (500 000 euros), de la CAF de la Moselle (630 000 euros) et surtout du Département de la Moselle (2,2 millions d'euros) pour la construction de du nouveau groupe scolaire et périscolaire. De plus, afin de soutenir la création de ce bel et indispensable équipement, le fonds européen FEDER a été sollicité pour un montant de deux millions d'euros.

La Ville est pleinement mobilisée afin de trouver, pour l'ensemble de ses projets, des financements complémentaires en s'appuyant sur les nouveaux dispositifs de l'Etat ou les nouveaux dispositifs mis en place par la Région ou le Département de la Moselle, ainsi qu'avec d'autres organismes comme la CAF de la Moselle.

Ainsi, le Département de la Moselle sera sollicité, dans le cadre du programme ambition Moselle, pour la rénovation de la rue du 4 Septembre et le parvis de la mairie à hauteur de 300 000 euros. Il en sera de même avec l'Agence de l'Eau (180 000 euros), qui interviendra aussi sur la première tranche de rénovation du quartier Falouche-Kennedy (50 000 euros).

Le reste des dépenses sera assumé sur les fonds propres, rendus disponibles par une gestion pragmatique et rigoureuse des finances communales par la Municipalité.

INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT				
	Montant total des autorisations de programme votées au 06/12/2024	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme au Projet de BP 2025	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2027	Restes à financer (exercices 2025 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie	9 571 606.81 €	-532 564.88 €	9 039 041.93 €	4 952 798.80 €	2 915 414.70 €	1 170 828.43 €	0.00 €	4 086 243.13 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Maidera	14 049 645.11 €	989 085.01 €	15 038 730.12 €	788 126.06 €	5 622 973.81 €	5 473 420.00 €	3 154 210.25 €	14 250 604.06 €
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	2 365 491.31 €	-38 356.18 €	2 327 135.13 €	2 314 784.16 €	12 350.97 €	0.00 €	0.00 €	12 350.97 €
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu	2 094 090.04 €	-12 806.51 €	2 081 283.53 €	2 074 090.17 €	7 193.36 €	0.00 €	0.00 €	7 193.36 €
Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu	3 109 192.69 €	-41 724.68 €	3 067 468.01 €	2 820 204.42 €	247 263.59 €	0.00 €	0.00 €	247 263.59 €
Réaménagement du quartier Kennedy	2 779 027.64 €	-1 705 873.52 €	1 073 154.12 €	50 734.12 €	517 000.00 €	505 420.00 €	0.00 €	1 022 420.00 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	3 482 479.85 €	-165 740.68 €	3 316 739.17 €	1 391 223.27 €	1 325 515.90 €	300 000.00 €	300 000.00 €	1 925 515.90 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales	616 496.48 €	0.00 €	616 496.48 €	464 645.78 €	40 000.00 €	111 850.70 €	0.00 €	151 850.70 €
TOTAL	38 068 029.93 €	-1 507 981.44 €	36 560 048.49 €	14 856 606.78 €	10 687 712.33 €	7 561 519.13 €	3 454 210.25 €	21 703 441.71 €

Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement

5. Les grands équilibres prévisionnels pour 2025

Fonctionnement

Dépenses réelles

dont chapitre 011
 dont chapitre 012
 dont chapitre 65

Recettes réelles

Epargne brute

Epargne nette

Investissement (réel et ordre)

Dépenses

dont remboursement du capital de la dette

Recettes (hors emprunt et ressources propres)

Besoin de financement sur ressources propres ou externes

dont ressources propres
 dont emprunt

DEPENSES TOTALES

RECETTES TOTALES

ENCOURS DE LA DETTE au 01 janvier

Ville de Maizières-lès-Metz		
BP 2023	BP 2024	ROB 2025
13 093 991	13 338 911	14 255 873
4 192 141	4 486 014	5 153 086
7 020 107	7 223 560	7 275 060
916 518	962 533	1 206 559
13 847 423	14 122 532	15 416 859
753 432	783 621	1 160 985
367 882	281 621	648 985
13 876 789	16 174 044	17 073 389
385 550	502 000	512 000
1 576 376	3 677 680	3 865 078
11 546 981	11 712 743	12 047 326
8 046 981	8 712 743	8 547 326
3 500 000	3 000 000	3 500 000
26 970 779	29 512 955	31 329 262
26 970 779	29 512 955	31 329 262
4 291 022	7 407 417	6 905 769

(Les propos qui suivent sont retranscrits dans leur intégralité sans aucune modification).

M. le Maire : « Merci beaucoup à Daniel FOURRIER pour cette présentation à la fois simple, dense et tout à fait intelligible des orientations budgétaires pour cette année 2025 qui permettent de démontrer les capacités budgétaires de la Ville, son ambition sur le plan d'investissement structurant et la confiance résolue en l'avenir que cette Municipalité matérialise à travers des projets qui, pour une Ville de notre taille, sont assez exceptionnels.

Je vous propose si vous le souhaitez de prendre la parole dans le prolongement de cette présentation. Qui souhaite s'exprimer ? Oui, M. MEIGNEL vous avez la parole. »

M. Stéphane MEIGNEL, Conseiller Municipal du Groupe « Mieux vivre à Maizières » : « Merci M. le Maire. Alors, vous savez à quel point nous tenons, bien sûr, à ce Débat d'Orientation Budgétaire puisque c'est le seul moment de l'année où nous avons une liberté totale de temps de parole et donc nous avons le temps d'échanger avec vous et nous apprécions beaucoup de pouvoir le faire, de pouvoir échanger longuement et de pouvoir vous présenter nos remarques et vous faire part de nos propositions.

Je voudrais moi aussi remercier M. FOURRIER, en tant que 1^{er} Adjoint chargé des Finances de la Ville et les Services de la Ville d'ailleurs qui font, chaque année, un gros travail pour nous fournir un document d'une vraie richesse en termes de densité d'informations et qui nous permettent justement d'avoir des débats plus éclairés même si, il subsiste quelques zones d'ombre, c'est pour cela que j'aurais effectivement des questions.

Un Débat d'Orientation Budgétaire c'est toujours une façon de s'interroger sur la pertinence des dépenses que l'on souhaite engager et de regarder comment on peut les financer.

Donc c'est quelque chose de très important et très utile pour savoir où on l'on va et comment on y va.

Il n'y aura pas de propos polémiques dans ma présentation du DOB mais la volonté de faire avec vous M. le Maire des constats partagés sur la situation de la Commune mais cela sera aussi l'occasion de vous demander des précisions sur de nombreux points et de vous interroger sur la pertinence de certaines actions, ce qui nous permettra de vous faire quelques propositions.

Je ne vais pas reprendre le déroulé technique et normal de la présentation précédente puisque s'il fallait commenter les 50 pages, page par page, cela serait effectivement très dense et ennuyeux. Je vais plutôt essayer d'articuler mon propos autour de 4 grandes problématiques.

Alors je voudrais revenir, premièrement, sur les problèmes d'ordre financier globalement dans la Commune, venir aussi sur les dimensions qui ont trait au vert et à l'environnement à Maizières-lès-Metz. Je voudrais aussi aborder le thème de la sécurité ou l'insécurité à Maizières et enfin, j'aimerais terminer pour évoquer avec vous les grands projets de la Ville.

Cela sera autour de ces 4 grandes thématiques que je voudrais articuler mon propos.

Alors, le premier, évidemment, concerne les finances de la Commune et je voudrais revenir avec vous, pas tout à fait en détail, mais sur certains points saillants ou qui me paraissent intéressants concernant les dépenses et les recettes de la Commune.

On sait qu'au niveau des dépenses de fonctionnement, le poste des dépenses de personnel est le plus important puisqu'il représente un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de notre Collectivité ce qui est le cas dans l'immense majorité des Communes. Il n'y a pas de particularité à ce propos.

Je voudrais en fait, sur ce point des dépenses, revenir sur quelques éléments. Le premier, c'est sur votre gestion des ressources humaines puisque vous avez une présentation détaillée et instructive sur, justement, les dépenses de personnel et je voudrais, en préambule, vous dire M. le Maire que nous savons à quel point vous êtes attaché à l'amélioration de la situation du personnel communal, et c'est pour cela qu'il y a certaines évolutions qui nous interrogent toujours.

Ce n'est pas la 1^{ère} fois que je vais revenir sur ces évolutions mais j'aimerais un peu mieux comprendre leurs origines. Comprendre d'où elles viennent.

Quand on regarde justement les effectifs du personnel de la Commune, je l'avais déjà souligné en 2023, on s'aperçoit qu'il y a une évolution de la structure des effectifs du personnel communal. C'est-à-dire qu'il y a de moins en moins d'agents de catégorie A et de catégorie B ; on a une diminution si on regarde un peu en arrière, on a une diminution, on est passé de 14 agents de catégorie A à Maizières à 7 agents cette année et on a également de moins en moins d'agents de catégorie B puisqu'on est passé de 47 agents de catégorie B à 42. Donc, cette baisse qui n'est pas nouvelle, elle se poursuit et nous avons donc quelques interrogations à ce propos.

Alors on comprend l'intérêt financier évidemment pour la Commune d'une telle évolution mais comment peut-on l'expliquer ?

La première question sur laquelle je voudrais revenir, c'est comment justement peut-on expliquer qu'il y a moins besoin d'agents de ces catégories là ou alors y a-t-il eu, M. le Maire, depuis quelques années, une nouvelle organisation des services qui nécessite moins de postes d'encadrement, moins de postes qualifiés, 1^{ère} question parce que c'est vrai que passer de 14 à 7 et de 47 à 42, c'est pas neutre dans une Collectivité dans la mesure où dans le même temps, les postes de catégorie C augmentent dans la Commune.

Est-ce que les tâches effectuées par ces anciens agents ont disparu ou sont-elles désormais, pour une partie d'entre elles en tous les cas, effectuées par des agents de catégorie inférieure, c'est-à-dire des agents de catégorie C ou de catégorie B quand c'était effectué par des agents de catégorie A.

C'est notre interrogation, c'est une vraie interrogation que l'on peut avoir parce que je sais, M. le Maire, que vous êtes toujours soucieux du personnel et cette évolution nous pose encore question.

Je voudrais également revenir sur le versement de la prime de fin d'année. On sait que cette prime représente à peu près 300 000 € pour la Commune et on sait qu'il y a la possibilité d'avoir une majoration de cette prime ou une minoration. Une majoration qui peut représenter jusqu'à 10 % de la prime envisagée. Or, quand on regarde les informations que vous nous donnez, par rapport aux 212 agents communaux, on s'aperçoit qu'il n'y a que 29 agents communaux, c'est-à-dire un peu plus de 10 %, qui ont eu cette majoration.

Et là, on est un peu surpris, je vous le redis M. le Maire, parce que vous savez, vous comme moi, qu'il y a, effectivement, dans la Commune de Maizières, de nombreux agents municipaux qui s'investissent énormément avec beaucoup de ferveur et de qualité et donc, ne récompenser, en gros, par une surprime que 10 % d'agents communaux, cela nous semble peut-être un peu faible et je voudrais rappeler que si le montant global, c'est 300 000 €, cette majoration, même si elle concernait tous les agents de la Commune, c'est pas ce qu'on demande, cela serait 30 000 € mais si on passait d'un delta de 10 % à 50 % au maximum, cela représenterait 15 000 €, ce qui ne nous semble pas une somme tellement insupportable pour une Commune qui a un Budget de 31 000 000 €.

Quand vous regardez les dépenses de personnel, vous avez conclu là-dessus M. FOURRIER tout à l'heure, vous nous avez dit qu'elles continuaient à augmenter. C'est vrai qu'elles continuent à augmenter notamment parce qu'il y a des augmentations de cotisations qui ont été décidées par les pouvoirs publics, il y a aussi cette volonté que nous partageons d'avoir une police municipale coopérative mais si on regarde la hausse, elle reste très modeste en fait. Parce que si on enlève ces deux éléments là, on aurait plutôt une baisse des dépenses de personnel puisque la hausse, elle est à peu près de 100 000 € si vous enlevez les dépenses supplémentaires pour cette police municipale coopérative qui va être remboursée, d'une certaine façon, par les Communes partenaires et si on enlève ces cotisations, on aurait plutôt une baisse de nos charges de personnel. C'est surtout une interrogation parce que dans le document que vous nous avez transmis et pas dans votre présentation, c'est pour cela que j'ai fait quelques petits calculs pendant votre présentation, dans le document que vous nous avez transmis, on avait une hausse assez forte des charges générales de la Commune. Dans le document que vous nous avez transmis, j'ai cherché d'où venait la hausse globale des dépenses de fonctionnement, elle était assez forte cette hausse, elle était de 700 000 € et quand on regarde l'origine de cette hausse, effectivement des charges de personnel dans votre document, on n'a pas vraiment d'explications.

La seule explication que l'on a, dans le document que vous nous avez transmis, c'est plutôt une baisse de 200 000 € donc ça veut dire que si au global, ça augmente de 700 000 € mais qu'il y a déjà une baisse de 200 000 € d'où viennent les hausses de 900 000 € ?

Alors, dans la présentation que vous nous avez fait tout à l'heure le chiffre global était moins important alors je ne sais pas s'il y a eu un ajustement de votre part mais par rapport au document que vous nous avez fourni, nous, on lisait une hausse de ces charges qui était assez importante et on ne voyait pas la trace de cette hausse des charges générales.

J'aimerais revenir bien sûr sur l'état des finances en réfléchissant sur ce qui est le plus important dans une Collectivité, sur la comparaison de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de recettes de fonctionnement. C'est cela qui est important. Est-ce que nos dépenses évoluent beaucoup trop vite par rapport à nos recettes de fonctionnement ?

Alors si on regarde le document, vous nous avez dit que les dépenses évoluaient plus que les recettes de fonctionnement, si on regarde les chiffres de vos documents, ce n'est pas vraiment perceptible. Alors, c'est plutôt une bonne nouvelle puisqu'en gros, cela dépend si je prends le chiffre de la présentation de tout à l'heure ou le chiffre du document, on a, en gros, des augmentations de dépenses entre 4 et 6 %. Je ne sais pas lequel des deux est le plus pertinent, c'est peut-être celui que vous nous avez donné ce soir qui a peut-être été actualisé ; les dépenses progressent de 4 à 6 %.

En revanche, nos recettes sont dynamiques. Alors peut être pour des raisons exceptionnelles, c'est pour cela que je voulais en discuter avec vous, M. le Maire. Nos recettes augmentent de 10 % donc elles sont plus dynamiques que nos dépenses.

Alors effectivement, il y a des éléments conjoncturels, j'imagine, qui sont liés au Certificat d'Economie d'Energie, ça c'est le premier point. Mais j'aimerais revenir sur le futur parce qu'après 2025, il y aura 2026 et vous nous avez déjà fait des annonces, M. le Maire, il n'y a pas très longtemps dans cette Assemblée en nous expliquant que l'arrivée de l'hôpital et vous avez bien raison, cela pourrait être une double bonne nouvelle.

C'est d'abord une première bonne nouvelle pour nous tous, pour la population puisque nous aurons un accès aux soins facilité et on est tous d'accord par rapport à cette dimension là mais la deuxième bonne nouvelle que vous nous avez annoncée, c'est que cela pourrait être des recettes supplémentaires pour la Commune.

Et effectivement, une clinique privée doit payer des impôts fonciers, a priori de ce que j'ai trouvé et vous nous aviez même annoncé, et c'était plus qu'une bonne nouvelle, c'était vraiment quelque chose de très réconfortant pour la suite des exercices budgétaires, vous nous aviez annoncé que ce montant de cet impôt devrait dépasser, c'est ce que vous aviez dit, les 7 chiffres, c'est-à-dire plus d'un million d'euros. Alors moi je suis un peu surpris par ce delta là, et je voudrais savoir si vous avez d'autres précisions parce que moi, je me souviens, j'avais noté dans notre discussion que c'était de cet ordre-là.

Alors, est-ce que c'est le cas ou pas ? Est-ce que vous savez, à peu près, si cette recette supplémentaire, cela serait plutôt de l'ordre de 500 000 € alors on serait dans les 6 chiffres, c'est déjà pas mal, ou de l'ordre de plus d'un million puisque 7 chiffres, cela dépasserait le million, voire plusieurs millions, je ne sais pas, je n'imagine pas parce que je pense que c'est plutôt la fourchette basse qu'il faut prendre dans les deux chiffres que je viens de donner.

Alors c'est une vraie interrogation parce qu'effectivement, comme je vous l'ai dit en préambule, ce serait une double bonne nouvelle que cette arrivée de l'hôpital.

Pour financer ses investissements, une Commune peut naturellement compter sur son épargne mais aussi avoir recours à l'emprunt. Alors l'année dernière, lors du document du DOB, vous nous aviez annoncé un record d'investissement financé par un emprunt de 3 000 000 €. Or, en regardant vos documents, on n'a pas encore le Compte Administratif de l'année 2024 mais en regardant vos documents, on s'aperçoit que le niveau de la dette a diminué en 2024 car il faut lire entre les lignes, c'est le cas, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2024.

Alors la question est pourquoi ? Je ne reviendrai pas sur l'explication qui est de dire, mais que je vous avais déjà donnée, qui est une bonne idée de ne pas faire forcément d'emprunt quand on a une épargne conséquente, cela est une bonne chose mais il me semble aussi que cela peut s'expliquer en partie par le fait que les investissements en 2024 ont été beaucoup moins importants que prévus.

Alors on n'a pas de chiffres dans votre document, je les ai déduits de la comparaison de différents documents. Car si on compare ce qui est annoncé en crédits de paiements dans les années successives, dans les versions successives des DOB, on s'aperçoit qu'a priori, je ne dois pas être très loin de la vérité, au PPI, l'année dernière, il était inscrit 10,9 millions d'euros, je parle que du PPI, je ne parle pas de l'ensemble des investissements et que, donc, on aurait réalisé en 2024, 2,9 millions d'euros. Je peux, peut-être, me tromper de quelques dizaines de milliers d'euros ou quelques centaines, je pense que je suis à peu près dans la bonne fourchette.

Donc la question, M. le Maire, si cela est vrai, vous pouvez me donner d'autres informations, si cela est vrai, comment se fait-il, effectivement, que nous ayons réalisé qu'un quart, à peu près, de nos dépenses prévues lors du DOB, du PPI qui avait été annoncé en 2024 ?

Alors la troisième possibilité pour financer ces investissements, c'est qu'on puisse recourir à des cessions foncières et vous nous avez annoncé 2 000 000 € de cessions foncières en nous donnant quelques informations dont ne nous disposions pas sur les sites que vous aviez l'intention de céder.

Donc j'aimerais que vous reveniez un peu dessus parce qu'on en a identifié un sûr, deux et on ne les a pas tous identifiés donc on aimerait effectivement que vous nous parliez de ces sites que vous envisagiez de céder et puis bien sûr pour quels projets ? Quels seraient les projets que l'on réaliserait sur ces sites dont se séparerait la Commune ?

Parce que sur ces cessions foncières, M. le Maire, nous avons souvent, vous l'avez remarqué, eu des désaccords, pas sur tous mais sur certains, et c'est d'ailleurs pour moi, un peu l'occasion de revenir, ici, sur votre gestion du vert et de l'environnement à Maizières-lès-Metz.

Je voudrais vous rappeler mais je pense que tout le monde s'en souvient ici, que nous étions opposés à l'idée d'une urbanisation sur le site des jardins de la Maison de l'emploi.

Seul quartier du Centre-Ville où vous avez autorisé qu'un bâtiment atteigne le record de 16 mètres de haut puisqu'ailleurs, c'était 13 mètres. Maintenant que le projet est sorti de terre, M. le Maire, qu'en pensez-vous ? Trouvez vous que cela est une réussite ? Que cela embellit Maizières ? Ce sont des vraies interrogations, je vous rappelle, M. le Maire, que nous n'étions pas opposés à cette résidence intergénérationnelle. Nous trouvions juste que l'endroit était mal choisi.

A notre sens, on aurait pu réaliser ce projet sur un autre site, il y avait la possibilité pas très loin du Centre-Ville, du cœur de Ville des anciens Restos du Cœur mais d'autres possibilités étaient envisageables, c'est pourquoi, vous le devinez, on sera très attentif sur vos cessions futures du foncier communal et sur les projets qui s'y dérouleront car nous trouvons que de nombreux espaces verts disparaissent à Maizières-lès-Metz et nous le regrettons.

En revanche, concernant l'environnement, nous partageons pleinement votre projet de chauffage urbain. Alors c'est une bonne opportunité que vous avez su choisir avec l'arrivée de l'hôpital et c'est une façon très efficace, pour nous tous, de réduire à la fois nos dépenses mais aussi nos émissions de gaz à effet de serre, en diminuant notamment les émissions de co2.

Alors un tel projet génère, M. le Maire, et cela est naturel, même si c'est un peu embêtant souvent, de nombreux désagréments pour la population car cela implique de nombreux chantiers, de nombreux travaux qui perturbent notre quotidien.

Alors, vous remarquerez d'ailleurs que votre Opposition n'a, sur ce sujet, pas fait de démagogie même si, reconnaissez-le un peu, M. le Maire, nous pensons que cela aurait pu être de temps en temps, parfois un peu géré et planifié mais les travaux sont une étape obligée dans un tel projet et je pense que cela demande patience et compréhension et il n'y a pas du tout de notre part, l'objectif d'en faire une question plus importante que cela.

En revanche, sur le chauffage urbain, nous avons deux questions.

Une question d'ordre financière parce que dans votre DOB, et vous l'avez évoqué tout à l'heure, vous affirmez que ce mode de chauffage permettra à la Ville et je vous cite, « une réduction significative des charges » mais il n'y a aucun chiffre alors je vous pose la question, est ce que vous avez déjà évalué cette réduction significative ?

Est-ce que la mise en route de ce chauffage urbain n'aura lieu vraiment qu'en 2026, ou fin 2025 ? Il y aura peut-être un début de fonctionnement du chauffage urbain, je vous pose également cette question-là. Ce qui pourra impacter dès ce budget les finances locales.

Alors ma deuxième question sur le chauffage urbain concernera les problèmes éventuels de pollution. Dans la mesure et on le sait tous, la combustion de bois pour le chauffage représente potentiellement des risques sanitaires élevés ainsi dans les grandes métropoles, dont Paris, on estime que ce mode de chauffage au bois serait responsable d'environ la moitié des émissions de particules fines qui sont responsables de nombreux problèmes respiratoires et cardiaques. Alors je sais bien, M. le Maire, que les chaufferies industrielles sont conçues pour émettre beaucoup moins de particules fines que les chauffages domestiques, il n'y a pas de souci, de plus cette usine sera soumise à des normes et des contrôles sévères sur ce sujet très sensible.

Néanmoins, peut-être serait-il utile pour notre Commune et ses habitants que l'on se dote d'une station capable de mesurer la pollution de l'air en temps réel pour être, nous aussi, très réactifs, en cas de pollution. Je pense que l'usine n'a pas envie, effectivement, d'émettre ces particules fines mais c'est un tel danger, cette émission de particules fines pour la santé publique que je pense qu'une surveillance accrue, d'ailleurs au niveau de Rives de Moselle, je sais qu'il va y avoir des mesures ponctuelles mais qui seront, malheureusement, que ponctuelles et localisées dans différents sites mais qui ne seront pas généralisées et c'est un peu ce que nous, on aimerait vous proposer.

J'aimerais également, comme je vous l'ai annoncé tout à l'heure, revenir sur les problèmes d'insécurité à Maizières-lès-Metz.

Alors c'est presque aujourd'hui devenu une des préoccupations les plus importantes de la population dans notre Ville. Je ne vais pas revenir ici sur les nombreux problèmes que l'on connaît. Je trouve que la liste est trop longue, M. le Maire, elle est vraiment trop longue, on a des problèmes de délinquance, on a des problèmes de trafic, on a des problèmes de voitures volées, on a des problèmes de voitures incendiées, on a aussi malheureusement des accidents, y compris des accidents mortels pour les piétons.

Alors nous vous avons interpellé de longue date sur ces sujets. Ce soir, dans une logique très constructive, nous voulons revenir sur deux grands points en fait.

Le premier grand point, c'est la sécurité routière à Maizières-lès-Metz. La traversée de notre Ville, on le sait malheureusement, est dangereuse pour les piétons. Sur ce sujet, vous avez essayé de nombreuses choses. Je pense que vraiment, vous avez essayé d'apporter des solutions mais malheureusement force est de constater que cela ne marche pas pour certains d'entre eux en tous les cas, pour certains domaines.

Je vous rejoins totalement, il y a beaucoup d'incivilités, c'est-à-dire que dans cette problématique de l'insécurité routière, il y a beaucoup de gens qui ont des comportements totalement inappropriés.

Le passage du centre-ville de 50 km/h à 30 km/h dans l'hyper centre est vraiment une très bonne chose. Je me bats chaque jour, M. le Maire, pour rappeler à tous que, lors d'un choc avec un véhicule, les piétons ont près de 90 % de chance de survie quand on roule à 30 km/h. Quand on roule à 50 km/h, un piéton n'a plus que 20% de chance de survie donc M. le Maire, nous vous soutenons pleinement sur cette politique. Il n'y a pas de souci là-dessus.

En revanche, et c'est pour cela que j'interviens également, nous trouvons vraiment dangereux l'hyper centre en fait, et vous le savez comme moi, il y a eu, malheureusement, de nombreux accidents et parfois, des accidents évités de peu.

Donc, on aimerait revenir sur, effectivement, ce qui nous apparaît être du bon sens, c'est que nous sommes nombreux à trouver que nous avons des difficultés la nuit, à la nuit tombée, les soirs de pluie, à distinguer les piétons qui s'engagent sur les passages protégés dans le cœur de la ville.

Alors l'éclairage « led » en soi n'est pas un problème, ce n'est pas le problème du led mais sur cet axe, la visibilité nous semble à notre point de vue insuffisante parce que nous avons été quelques fois surpris justement par des piétons qui traversaient alors que nous ne les avions pas ou mal vus et heureusement, on a pu s'arrêter dans les cas qui nous concernent.

Il existe aussi de nombreuses nouvelles technologies qui permettraient de mieux signaler les piétons qui traversent la rue. Or sur ce dossier sensible, et qui nous semble important, nous n'avons rien vu à ce propos dans votre DOB.

Donc, on est un peu interrogatif.

Alors en dehors de la sécurité routière, effectivement, un des gros problèmes qui reste à traiter dans notre commune, c'est la sécurité des biens et des personnes.

Nous savons tous que c'est un travail de longue haleine qui doit concilier à la fois une politique de prévention et de répression.

Notre Police municipale devient aussi aujourd'hui une Police municipale coopérative. Alors nous soutenons cette initiative mais pour l'instant, elle ne semble, pour nous, pas changer grand-chose à la présence policière à Maizières-lès-Metz dans la mesure où sur les huit agents municipaux, trois seraient dédiés aux actions sur les territoires des Communes partenaires.

Alors, on est un peu loin de votre promesse de campagne d'avoir 12 agents policiers municipaux à Maizières-lès-Metz, on est quand même très loin mais peut-être que cette police coopérative, vu sa nouvelle dimension, sera peut-être un argument que j'espère très efficace prochainement pour pouvoir recruter de prochains policiers municipaux.

Parce que je pense qu'effectivement, le nombre peut donner une force, un peu, et un attrait supplémentaire à la Commune dont nous pourrions profiter dans les prochaines années pour recruter de nouveaux policiers municipaux dont nous avons, à notre sens, besoin.

Alors pour compléter notre information sur cette dimension-là, nous vous avons demandé la copie des différents comptes-rendus des réunions du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ils nous ont été transmis mais on est un peu surpris parce que ces conseils semblent s'être arrêtés en 2019 car aucun rapport ultérieur à 2019 nous a été transmis après cette date. Alors je vous pose des questions très simples, pourquoi M. le Maire ? Est-ce un oubli de vos services ou n'y a-t-il pas eu, à Maizières-lès-Metz, de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance depuis 2019 ? Alors est-ce que vous pouvez nous éclairer à ce sujet, est-ce que c'est un manque de transmission de ces comptes-rendus ou est-ce que c'est une absence de ces réunions ?

Alors, comme nous vous l'avons demandé depuis longtemps, nous sommes favorables à la mise en place de véritables actions de prévention sur le territoire de la commune avec le recrutement d'un éducateur. Parce que comme vous, on ne se résigne pas à croire que la jeunesse désœuvrée puisse forcément basculer du mauvais côté et qu'il faut tout faire, de ce qui est dans notre mesure, pour éviter ces passages à la délinquance ou la poursuite de ces carrières « délinquance ».

Alors, nous avons été très favorables à votre initiative qui a été de faire un bilan avec le Département, justement, des actions de prévention, de la mise en place d'éducateurs sur la commune. J'aimerais avoir, à ce sujet, M. le Maire, quelques précisions sur les premiers travaux de cette mission. Est-ce qu'il y a quelques pistes intéressantes qui se dégagent ? Est-ce qu'on peut s'attendre prochainement au recrutement d'un éducateur ?

J'aimerais enfin terminer, par revenir sur les grands projets lancés par votre Municipalité. Je voudrais revenir sur les trois grands projets inscrits au PPI.

Le premier est le réaménagement du quartier Kennedy dont l'enveloppe globale a été quasiment divisée par 3 entre cette année et l'année dernière puisqu'on est passé de 2 800 000 € inscrits l'année dernière à 1 000 000 € donc on est assez surpris. Est-ce que vous pouvez nous expliquer cela ?

Et puis effectivement, c'est une forte baisse quand on lit la comparaison des deux documents, c'est une très forte baisse.

Alors vous avez présenté, je crois que c'était quand ce projet, vous l'avez présenté hier soir, j'ai vu une vidéo en fait sur le site de la Ville qui faisait état d'une présentation en réunion publique du projet du quartier Kennedy, alors on n'était pas au courant de cette réunion, on l'a ratée et je voudrais vous demander, M. le Maire, comment on peut faire pour avoir des informations détaillées de ce projet. Est-ce qu'on peut, effectivement, venir consulter en Mairie le projet de réaménagement du quartier Kennedy ?

Dans le même temps, le projet du parvis de l'Hôtel de Ville et de la rénovation de la Rue du 4 Septembre est porté de 800 000 € l'année dernière à 1 800 000 € aujourd'hui. Donc comment expliquez-vous cette hausse ?

De plus, ce projet va profondément modifier notre Cœur de Ville, on le connaît assez peu, on a vu une diapo tout à l'heure mais on le connaît assez peu et on aimerait vraiment en avoir plus de détails. Alors est-ce qu'une présentation au Conseil municipal serait possible ?

Surtout qu'on est assez inquiet, potentiellement, de l'impact sur la fluidité de la circulation automobile qui est déjà très problématique à Maizières. Donc voilà, c'est une double question que je vous pose sur ce projet du parvis de l'Hôtel de Ville et de la rénovation de la Rue du 4 Septembre.

Enfin, le dernier grand projet de ce mandat d'ailleurs restera celui de la nouvelle école du quartier Val Maidera.

Alors plus les années passent, plus ce projet connaît une explosion de son coût. On passe ainsi d'une inscription initiale de 5 millions à 15 millions d'euros aujourd'hui.

Alors pour atténuer l'impact de cette dérive budgétaire, vous vous êtes, et c'est une très bonne chose, lancé à la recherche de subventions. Vous nous avez effectivement annoncé que 2 000 000 € sont désormais acquis du côté du Département pour financer ce projet et que vous avez sollicité 2 000 000 € au titre des fonds européens du FEDER mais cette école, dont le projet architectural est une réussite, nous étions d'accord sur le projet architectural ; pose vraiment une question, à notre sens, sur son utilité.

Je reviens là-dessus, M. le Maire. En effet, à Maizières-lès-Metz, aujourd'hui, les écoles sont loin d'être pleines. Le Rectorat a même annoncé dernièrement la suppression d'une classe à l'école des Ecarts.

Notre question est donc un peu identique aux années précédentes. Quand en 2026, ou plutôt plus probablement en 2027, vous allez pouvoir utiliser cette nouvelle école ; si vous ouvrez les 13 classes de cette nouvelle école où allez-vous fermer 13 classes ?

Je vous rappelle que pour faire une classe, il faut un professeur, effectivement, et que c'est le Rectorat qui fixe le nombre de professeurs dans une commune en fonction du nombre global des élèves.

Donc pour ouvrir des classes, il faut donc des élèves et des professeurs.

Ainsi, si la population en âge d'être scolarisée à Maizières-lès-Metz n'augmente pas massivement pour ouvrir 13 classes dans cette nouvelle école, il faudra en fermer 13 ailleurs.

Alors, avez-vous des informations supplémentaires à nous donner ? Puisque je vous rappelle que 13 classes, entre on va dire l'école primaire et l'école maternelle, c'est à peu près 350 enfants supplémentaires que l'on devrait accueillir dans Maizières. Je vous rappelle également que la démographie d'une Ville évolue beaucoup, c'est-à-dire que des quartiers jeunes vieillissent et que des enfants qui, initialement, fréquentaient nos écoles passent ensuite au Collège puis au Lycée et quittent la ville pour poursuivre leurs études.

De plus, vous nous annoncez dans ce DOB que des bus scolaires seront alors supprimés. Que faut-il alors comprendre ? Qu'à partir de 2027, il n'y aurait plus de ramassage scolaire pour les écoles à Maizières, nulle part ce qui m'étonnerait d'ailleurs ou certaines lignes simplement seront sauvegardées ou seront supprimées, je voulais avoir des informations sur ce que vous envisagiez de faire par rapport justement au transport scolaire puisque vous dites que cette école permettrait de faire des économies sur les transports scolaires.

J'arrive ainsi et certains diront enfin, je les comprends, au terme de mon intervention.

Nos débats sur notre futur budget communal sont bien sûr dépendants d'un contexte qui est pour le moins incertain et que nous a rappelé M. FOURRIER tout à l'heure. Et effectivement, entre les incertitudes concernant les finances publiques de l'Etat, sur ces politiques qui puissent se mettre en place, cette instabilité institutionnelle, ces risques géopolitiques nombreux, il y a quand même beaucoup d'interrogations qui peuvent se poser même s'il semble que sur les perspectives de cette année 2025, on pourrait peut-être penser aujourd'hui en mars que cela soit assez stable. Alors je ne sais pas si c'est votre avis, j'espère que c'est le cas mais c'est vrai que, dans mon intervention, j'ai surtout axé mon propos sur notre volonté de vous demander des précisions accrues sur les politiques municipales et j'espère que vous pourrez y répondre. Merci M. le Maire. »

Le Maire : « Merci pour votre intervention M. MEIGNEL. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autres interventions dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires donc je vous ai écouté attentivement et je vais me faire un plaisir d'essayer de vous répondre, de manière convenable. Puis je note que vous réitérez cet exercice qui est plaisant pour vous et votre auditoire consistant à détailler les points qui figurent dans ces orientations budgétaires présentées en ce début de mois de mars.

Alors je vais essayer, par respect pour votre intervention dont j'ai pris quelques notes, de vous répondre à peu près dans l'ordre. Comme ça, on a, à peu près, le même plan. On aura pas forcément la même conclusion puisque là où vous mettez des points d'interrogation, je mettrai un peu plus de points d'exclamation mais je vais essayer de vous répondre correctement en commençant par les questions liées, puisque vous avez débuté par-là, aux ressources humaines.

Vous avez posé une question sur le fait qu'il y aurait moins de postes qualifiés au sein de la Collectivité. Alors je dirais moins de postes classés en catégorie A parce que l'on peut être tout à fait qualifié en étant en catégorie B et même en catégorie C et même en étant sous contrat.

Alors deux ou trois éléments permettant d'éclairer votre gouverne en la matière et je fais un peu le lien avec une intervention de notre collègue, Franco CARRELLI, il y a quelques temps. On avait abordé la question de la mutualisation. C'est pareil. On a mutualisé des services avec la Communauté de Communes, cela ne vous aura, je pense, pas échappé. Le service Informatique, le service Urbanisme et le service de la Commande Publique.

Etant donné que nous avons mutualisé, nous avons, par la même occasion, rationalisé. Donc, il y a effectivement dans les effectifs de la Ville, conformément d'ailleurs aux souhaits que vous-même aviez exprimé de mutualisation, moins de personnes de catégorie A qui se sont retrouvées placées dans le cadre de cette mutualisation sous l'égide de l'intercommunalité.

Le deuxième point qui n'est pas des moindres, il y a eu un certain nombre de départs à la retraite d'agents effectivement de catégorie A qui ont été remplacés par des agents de catégorie B. Mais les agents de catégorie A partis à la retraite étaient passés en catégorie A via l'ancienneté et c'est d'ailleurs pour les nouveaux embauchés qui sont en catégorie B tout le mal que je leur souhaite. Donc voilà, les éléments qui vous permettent de percevoir la différence en termes de fonctionnaires de catégorie A.

Vous m'avez ensuite posé une question relative aux primes. Alors nous avons opté pour un système qui est, ce qui l'est, peut être discutable, peut être contestable mais moi, j'ai souhaité dans notre Collectivité rompre avec une habitude qui a existé dans d'autres Collectivités aussi et que je pourrais qualifier, en faisant référence bien sûr à des organisations plus vastes, le « fait du prince ».

Il n'y a pas de « fait du prince » à Maizières, il y a des propositions qui sont formulées par les chefs de service en termes d'attribution de prime.

Parce que je considère que les chefs de service sont ceux qui sont le plus à même d'effectuer des propositions étant donné qu'au quotidien, ils travaillent avec leurs collaborateurs dans le cadre de leur service. Moi, je vois l'ensemble des agents de manière plus ou moins régulière en fonction des réunions mais je ne suis pas avec chaque agent au quotidien et donc, généralement, je suis les propositions qui sont formulées par les chefs de service.

Puis je note quand même parce que j'essaie d'avoir un tout petit peu de mémoire, je me souviens de vos prises de position au cours de mon premier mandat avant la réélection de cette Municipalité ; remarques qui faisaient suite à la nette revalorisation du régime indemnitaire pour laquelle nous avons effectué, effectivement, un choix tout à fait solide.

Je me souviens des critiques formulées et qui étaient tout à fait d'ailleurs respectables en 2017, en 2018, en 2019, vous me disiez « augmenter autant le régime indemnitaire des agents, c'est faire courir un risque aux finances communales » et je ne pense pas trahir votre pensée en disant cela (*propos de M. MEIGNEL inaudibles car son micro n'était pas ouvert*), alors moi je pense que vous l'avez vraiment dit, j'en ai même la conviction et il suffit d'ailleurs de vérifier dans les comptes-rendus qui ont été dressés à ce moment-là.

Mais non pas que vous étiez contre le fait d'augmenter les agents mais vous pensiez qu'on l'avait fait de manière peut être trop importante par rapport à nos capacités budgétaires. Et bien, je ne le regrette pas parce que nous avons redonné confiance aux agents de la Ville donc il n'y a aucun regret en la matière et je suis très content d'avoir largement réhaussé le niveau du régime indemnitaire, un peu pour les catégories A, de manière médiane pour les catégories B et beaucoup pour les catégories C.

C'est conforme à notre ligne politique en matière de ressources humaines depuis le début et nous avons bien senti qu'il fallait redonner confiance à la base, au socle de notre personnel municipal.

Nous l'avons fait et aujourd'hui les choses se passent de manière tout à fait convenable puisque nous avons pour certains postes qui sont publiés jusqu'à 50 ou 60 candidats. Il se dit que travailler au sein de la Ville de Maizières-lès-Metz est plutôt une bonne expérience qui est valorisable, j'en suis très heureux, nous sommes redevenus une Collectivité très attractive.

Ensuite, sur le plan des dépenses et des recettes, vous me dites que les dépenses augmentent de 4 à 6 % mais que face à cela, nous avons des recettes dynamiques qui devraient nous inspirer confiance.

Alors évidemment, moi je suis plutôt avec la Municipalité, M. FOURRIER le premier, nous sommes des gens qui ont plutôt confiance en notre Collectivité et qui ont confiance en ses capacités et confiance en l'avenir.

Je vous ferais simplement observer que ces recettes, qui effectivement sont dynamiques, sont dynamiques de façon exceptionnelle cette année du fait de la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie qui est l'occasion d'enregistrer une recette exceptionnelle et très importante au crédit de notre budget municipal.

Je remercie d'ailleurs les personnes qui y ont concouru et notamment, on parlait de cadre A, notre Directeur Général Adjoint des Services, Pierre ECUVILLON, qui, ingénieur diplômé de l'école de la Ville de Paris, contribue à l'expertise et à l'ingénierie dont nous disposons directement en interne.

Ensuite, vous m'avez parlé de l'hôpital-clinique et de l'augmentation des recettes de la Commune avec la question suivante : serait-ce une augmentation à 6 chiffres ou à 7 chiffres ? Alors s'agissant de l'hôpital stricto sensu, même s'il est très difficile d'évaluer les choses aujourd'hui, vous savez bien qu'une situation existante à un endroit n'est pas comparable à une situation qui n'existe pas encore fiscalement à un autre endroit mais il y a fort à parier qu'il y aura une recette très probablement à 6 chiffres découlant de l'implantation de l'hôpital-clinique.

Et il faudra y ajouter les recettes générées par toutes les activités qui vont prendre corps autour de l'hôpital-clinique. Il y aura, et c'est tant mieux, d'autres implantations directement en lien avec l'hôpital-clinique qui vont nous fournir, comment dire, des recettes supplémentaires en contrepartie desquelles, mais ce n'est pas quelqu'un qui travaille sur ces sujets depuis 9 ans qui dira le contraire, il y a aussi un travail qui est apporté, une expertise, un investissement et une mobilisation des services municipaux et communautaires.

Alors, ensuite vous nous avez parlé de l'emprunt de 3 000 000 € qui avait été annoncé l'année dernière mais qui n'a pas été mobilisé. Oui, en effet, nous avons attendu pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il faut toujours saisir le moment opportun pour contracter un emprunt et puis, par ailleurs, nous avons dû décaler un petit peu les travaux au nouveau groupe scolaire et périscolaire parce que nous avons attendu, tout simplement, une meilleure conjoncture avec une stabilisation des prix, je pense que c'est important d'avoir des prix stabilisés étant donné qu'une inflation significative a été constatée ces derniers temps et, par ailleurs, nous avons voulu également attendre la résolution d'un problème technique qui était le règlement du problème des joints de dilatation de ce bâtiment tout en rondeur.

En fait, on a voulu prendre toutes les garanties sur le plan des prix, sur le plan de l'emprunt et sur le plan technique.

Je me permettrais un petit parallèle, mais c'est un sujet qui me cause, qui nous cause, comment dire, beaucoup de préoccupations, nous voulons absolument éviter la réitération des erreurs qui ont été commises pour la construction du Tram.

Parce que la construction du Tram, très franchement, c'est tout sauf un long fleuve tranquille.

Heureusement, et je le dis, je fais un peu d'histoire, mais parce que c'est important de faire un peu d'histoire, heureusement que nous avons activé la garantie décennale.

Heureusement. Je rappellerais tout de même qu'avait été fait le choix de ne pas prendre d'assurance « dommage ouvrage » pour un bâtiment à bien plus de 10 000 000 €, il y a 15 ans et qui connaît des difficultés structurelles qui pourraient nous conduire, qui vont nous conduire, qui nous conduisent déjà à une surveillance quotidienne et à des dépenses nourries alors même que le bâtiment a, à peine, 15 ans.

Fort heureusement, nous bénéficions du concours d'un des meilleurs experts en structure des bâtiments du Grand Est que j'ai fait venir à Maizières pour nous accompagner, pour vous donner l'une de ses références, c'est lui qui s'est occupé de la super structure de la tribune sud du Stade Saint Symphorien, ce qui peut aider pour un bâtiment comme le Tram qui connaît des portes à faux nombreux et une structure fragilisée et non assurée.

Vous avez aussi parlé de questions environnementales. Et en nous disant que vous n'étiez pas opposés à une résidence intergénérationnelle mais que vous étiez, a priori et a posteriori, opposés à sa localisation.

Alors écoutez, c'est bien votre droit, c'est bien votre liberté et ce n'est pas discutable, c'est votre façon de voir les choses. Nous pensons que c'est le bon endroit. Nous avons largement parlé de ce sujet comme d'ailleurs des autres et je vous ferais remarquer une chose, c'est que les Maiziérois qui ont assez largement élu cette Municipalité, l'ont aussi assez largement réélu. Et s'agissant de la résidence intergénérationnelle, pardonnez-moi mais si j'en juge par le nombre, Mme GALEOTTI, de demandes de Maiziérois pur sucre qui souhaitent y habiter, moi la seule crainte que j'ai, ce n'est pas sa localisation mais le fait de savoir comment satisfaire tout le monde. On ne pourra pas. Pourquoi les gens sont-ils motivés par cette localisation ? Parce qu'elle est centrale. Parce qu'elle est à portée de main de tous les commerces, de tous les médecins, de tous les services. Parce que nous avons voulu développer le centre-ville en faisant venir un commerce généraliste, qui dorénavant tourne bien, « Utile », et qui offre bien des services à un large périmètre d'habitants, notamment du centre.

Parce que pour donner corps et vie à un centre-ville, il y faut du monde. Parce que des seniors, par définition qui se projettent, sont heureux d'être au centre-ville, sont heureux d'être à proximité des commerces, sont heureux d'être à proximité des médecins, sont heureux d'être à proximité des services.

Et je vais vous dire une chose, par ailleurs, oui nous sommes très heureux d'avoir ce bâtiment, certes un peu plus haut que la moyenne mais moins haut que d'autres bâtiments centraux ou de la même hauteur. Regardez le bel immeuble plein centre, parfaitement intégré depuis au moins 35 ans, regardez l'immeuble des années 60 du bout de la Route d'Hauconcourt parfaitement intégré alors qu'il est beaucoup plus haut, regardez la tour de la raffinerie qui est beaucoup plus haute, regardez Domitys qui a une hauteur tout à fait comparable, seulement ils sont juste situés de l'autre côté de l'Hôtel de Ville, il n'y a aucun problème.

Le bâtiment s'intègre bien, va accueillir des gens qui ont hâte d'y habiter et d'habiter en hauteur et par ailleurs, on va y implanter Minerva qui va avoir deux grands appartements fusionnés, un bel espace culturel et artistique en plein centre-ville et une salle d'animation et d'exposition commune de près de 150m² qui va être ouverte sur l'extérieur. C'est pas mal.

En tous les cas, si vous n'y souscrivez pas, et je ne vous en fais pas le reproche, c'est bien votre liberté, sachez que beaucoup de Maiziérois y souscrivent.

Ensuite, vous avez parlé des travaux de déploiement du réseau de chaleur en me disant qu'il y avait eu quelques problématiques sur les travaux. Evidemment, il nous a un petit peu embêté au quotidien, c'est indéniable mais les travaux, franchement, se sont plutôt bien passés en respectant à peu près les échéances.

Très franchement, et on ne peut pas dire la même chose de tous les travaux qui sont menés dans le secteur, cela a été plutôt pas mal fait. Alors évidemment, moi aussi, il m'est arrivé de pester une fois ou l'autre quand je perdais deux, trois minutes le matin et bien vous savez quoi, c'est le temps des travaux et vous l'avez dit, et je crois que nous n'avons pas de différence d'approche.

Vous m'avez demandé quand le chauffage urbain serait mis en route. En 2025, tout est prêt. La centrale biomasse sera inaugurée prochainement, le réseau de chaleur pourra fonctionner dès 2025.

On a parlé de réduction significative des charges, oui et avec des tarifs garantis sur les 20 prochaines années, ce qui n'est quand même pas rien eu égard à la géopolitique mondiale particulièrement instable.

Réseau de chaleur qui fonctionnera effectivement à base de déchets de coupe. Je vous rassure sur le plan, non pas de la filtration mais de la double filtration de la centrale biomasse, nous sommes à un niveau incommensurablement moins élevé en termes de rejets dans l'atmosphère que ce que prévoit la réglementation.

Ce qui va sortir des jolies cheminées en acier chromé de cette centrale biomasse, cela sera tout simplement de la vapeur d'eau. Puisque la double filtration va tout retenir, il n'y aura pas de particules dans l'atmosphère, il y aura que de la vapeur d'eau et donc, pour le coup, la vapeur d'eau n'est pas dangereuse pour la santé.

Que voulais-je vous dire sur l'insécurité ? Vous avez parlé de délinquance, de trafic, de véhicules volés. Alors oui, nous avons une quinzaine de jeunes gens, très jeunes qui commettent des actes délictuels qui gênent la tranquillité publique, la sécurité publique, qui gâchent la vie de leurs voisins depuis quelques temps, c'est vrai.

Alors, je ne veux pas être moi non plus, caricatural dans mon propos mais bien des riverains me demandent ce qui s'est passé.

Et bien, je vous répondrais une chose toute simple parce que nous nous sommes interrogés sur les profils de ces jeunes que nous connaissons, sur leur parcours de vie et bien je vous dirais que depuis l'implantation dans les années 2005, 2007, d'un certains nombres de foyers pour permettre aux grands projets de la Ville de Metz de se faire, à Maizières-lès-Metz, parce que Maizières a été très accueillante à l'époque, mais alors que s'est-il passé entre 2005 et 2025, et bien entre temps, les enfants ont grandi.

Le problème, il est là. Quand vous arrivez dans une commune et que vous n'êtes pas encore né ou que vous avez 2 et ou 3 ans et bien en général, il n'y a pas de problèmes de délinquance. Quand vous en rajoutez 15, cela peut arriver. Et bien, je peux vous assurer qu'il y a une articulation nette entre l'accueil très large qui a été fait à ce moment là et la situation que nous connaissons aujourd'hui. Il suffit de se pencher sur le parcours locatif, le parcours résidentiel des foyers qui nous posent problème pour constater que c'est une bonne partie de ces foyers qui se sont établis ainsi.

Alors heureusement, à l'époque, la plupart des gens qui se sont établis, sont des gens corrects, sérieux mais on a aussi ces profils et qui ont pris de l'âge et qui ont pris de l'assurance et qui ne craignent pas grand-chose. C'est aussi un sujet.

Alors, de nombreuses mesures sont prises, de nombreuses initiatives sont prises très complémentaires, très articulées en lien étroit avec tout l'environnement humain, juridique d'ordre public des principaux lieux occupés par les auteurs de troubles avec une très bonne coopération des pouvoirs publics même si les résultats sont difficiles à obtenir.

Pour tout vous dire, j'ai encore été convié personnellement, avec quelques personnalités, à déjeuner avec le Ministre délégué à l'Intérieur, cette semaine, puisqu'il était présent à Metz à l'occasion du « Beauvau des polices municipales ».

Donc j'ai pu en discuter avec M. François-Noël Buffet, le Ministre délégué à l'Intérieur, en rediscuter avec M. le Préfet, en rediscuter avec M. le Procureur de la République qui m'a d'ailleurs rappelé le lendemain, puis le surlendemain, en rediscuter avec le Général commandant le Groupement Départemental de Gendarmerie, en rediscuter avec les bailleurs et je pense que nous nous donnons les moyens de largement calmer le jeu en articulant prévention et répression.

Je voulais vous remercier pour le satisfecit ou la satisfaction que vous exprimez à l'égard des nombreux essais en matière de sécurité routière qui ont été fait par la Municipalité, merci de le souligner. Oui, nous avons essayé beaucoup de choses, vous l'avez souligné, en disant que c'était une très bonne chose le passage à 30 km/h, merci. Nous l'avons fait contre l'avis d'une bonne partie des automobilistes et même de certains riverains mais nous l'avons fait comme nous avons suscité l'installation de deux radars fixes contre l'avis d'une bonne partie des automobilistes et même d'un certain nombre de riverains.

Je ne regrette rien comme je ne regrette pas le fait que nous ayons supprimé des places de stationnement pour dégager de la visibilité à l'égard des trop nombreux passages pour piétons de la Grand'Rue puisqu'on s'est aperçu, au fil des décennies, qu'on en a rajouté.

Donc, c'est un vrai sujet au niveau de l'hyper centre, c'est un vrai sujet par rapport à l'éclairage, je vous rejoins, des passages pour piétons avec deux remarques que je me permettrais de faire.

La première est de nature technique mais avec des effets non négligeables parce qu'on est en train d'y travailler pour mieux éclairer mais quand vous éclairez mieux et que le temps est sec, cela se passe très bien. Quand vous éclairez mieux et que le temps est humide, il y a une réverbération. Et cela peut générer des troubles visuels supplémentaires pour les automobilistes donc je le dis, il n'y a pas de solution idéale en matière de sécurisation routière sur le plan de l'éclairage et parfois une bonne idée est, un petit peu, contre-intuitive.

Enfin, une bonne idée, pardon, qui découle de son intuition peut se révéler contre-productive. Et a contrario, une idée contre-intuitive peut se révéler tout à fait efficace.

Donc on est en train de regarder cela de très près.

Et là, je ne peux pas m'en empêcher parce qu'on parle de mieux éclairer les passages pour piétons, j'oserais, mais c'est juste pour le clin d'œil, rappeler que la meilleure façon de sécuriser la circulation des piétons et des voitures n'a peut-être pas été à une certaine époque de couper tout l'éclairage sauf sur les axes principaux mais il y a des passages pour piétons ailleurs que sur la Grand'Rue qui étaient, vous le savez bien, plongés dans l'obscurité totale quand la Municipalité précédente, dont vous aviez fait l'honneur de faire partie, avait du jour au lendemain, tout coupé, dans quasiment toutes les rues sauf la traversée de Maizières.

Je le dis, ce n'est pas pour faire polémique, mais c'est quand même cocasse.

Rassurez-vous, rassurons-nous, il n'y a rien dans le DOB, en tant que tel, parce que nous sommes en train d'étudier des solutions techniques qui, nous l'espérons, seront efficaces.

Je suis content que vous me disiez oui à la Police municipale coopérative. Ce n'était pas trop la tonalité la dernière fois, (*propos inaudibles de M. MEIGNEL car son micro n'était pas ouvert*), pas trop, moi j'ai entendu : « oui, pourquoi partager avec les autres Communes, et Maizières dans tout cela ». C'est ce que vous aviez dit, en ayant le souci vertueux de Maizières. Je pense qu'il faut élargir le spectre, élargir sa vision des choses, se dire que la délinquance à laquelle vous faisiez allusion ne se limite pas aux limites administratives de Maizières et qu'il n'est pas mauvais d'avoir un prisme un peu plus large, accompagné de moyens. Moyens en échange desquels un service sera effectivement donné sous la responsabilité des différents maires sur leur ban communal ce qui est tout à fait normal et permettez-moi de vous dire qu'il n'y aura pas 5 agents pour Maizières et 3 agents pour les autres Communes.

En fait, les 8 agents, Equivalents Temps Pleins, vont tourner globalement.

Pour vous donner une indication, dans les conventions de partenariat sur les petites Communes environnantes, je crois que la Police municipale va être mobilisée une grosse vingtaine d'heures par semaine. Ce qui laisse de la marge pour la Ville de Maizières-lès-Metz qui va être beaucoup plus fréquentée de manière mécanisée ou à pied par la Police municipale.

Donc, il y a un cercle très vertueux qui est gagnant pour les petites Communes, qui est gagnant pour Maizières.

Je terminerais en vous disant que nous poursuivons le déploiement des caméras. Ce qui est une bonne chose et par ailleurs, en termes de prévention spécialisée, j'ai obtenu, non seulement, la mobilisation d'une mission exploratoire à l'initiative du Conseil départemental mais son prolongement. Donc il y a encore plusieurs mois de mission exploratoire effectuée par des éducateurs de rue et sociologues de manière à avoir une photographie complète de la situation.

Alors, un petit élément, mais qui ne vous surprendra pas les uns et les autres qui connaissez bien la ville, on me dit très clairement, parce que c'est bien de regarder notre commune mais il faut regarder ailleurs aussi pour se comparer, pour évaluer, on me dit : « vous n'avez pas de difficultés majeures, on ne sent pas quand on traverse la commune quelle que soit l'heure dans un état d'insécurité absolue », il y a simplement 2, 3 endroits très localisés, très circonscrits, qui sont occupés par des très jeunes, dont on se demande d'ailleurs où sont les parents mais cela est une réflexion personnelle, et qui font n'importe quoi.

Donc il y a 2 ou 3 petits endroits, petits à l'échelle de la commune mais pas petits pour les riverains, qui sont problématiques mais globalement, ce n'est pas une situation catastrophique, elle est préoccupante dans la mesure où il s'agit de très jeunes individus qui font n'importe quoi, qui ne sont plus sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents et qui sont totalement désocialisés et déstructurés et souvent déscolarisés d'ailleurs.

Déscolarisés puisqu'exclus de plusieurs collèges. Donc on a un vrai sujet mais localisé avec au niveau de l'environnement, des répercussions qui gâchent la vie, il faut le dire, au quotidien.

Vous aviez demandé des rapports du CLSPD que vous aviez obtenus et vous me demandiez pourquoi il n'y en avait plus depuis le Covid. Alors nous avons privilégié depuis, il faut dire que le Covid a aussi modifié certaines habitudes, des rapports directs avec le Procureur de la République, avec le Parquet, Procureur, Procureur Adjoint dans le cadre du Groupe de Traitement Local de la Délinquance ; sachant que nous avons aussi maintenu et développé des réunions de médiation et qui ne font pas l'objet de comptes-rendus.

Donc nous avons privilégié des relations directes, des échanges directs de manière plus ramassée et qui ne font pas l'objet de comptes-rendus.

Je précise qu'en la matière, nous travaillons main dans la main avec l'autorité préfectorale et avec l'autorité judiciaire.

S'agissant des grands projets, alors oui, hier, il y avait une réunion avec des riverains de la rue Kennedy et de la rue Lafayette. Ce n'était pas une réunion publique en tant que telle, c'était une réunion avec les riverains qui étaient très contents parce, comme les autres projets, ceux-ci étaient inscrits dans notre programme municipal qui a été validé par les Maiziérois. On a mis un peu plus de temps sur Kennedy pour des raisons qui touchent notamment à la complexité technique liée entre autres au renouvellement des réseaux.

Il n'y a pas un passage de 2 800 000 € à 1 000 000 €. Il y a un étalement des travaux. En fait, nous étalons les travaux sur 3 exercices, sur 2025, sur 2026 et 2027. Donc globalement l'enveloppe sera assez proche de ce qui avait été annoncé mais il faudra additionner les travaux effectués par la Commune et ceux effectués par l'Intercommunalité.

Mais vous verrez que cela sera globalement la même somme que celle qui avait été annoncée. Pourquoi étalons-nous les travaux ? Pour deux raisons.

La première qui n'est pas la plus importante est de nature budgétaire. On préfère étaler sur 3 exercices mais on aurait pu le faire, moi j'aurais souhaité sur 2, on le fait sur 3 pourquoi et ça c'est la raison principale, parce qu'on voudrait éviter de congestionner et d'asphyxier le quartier en attaquant de tous les côtés. Il y a des difficultés en termes de stationnement, il y a des difficultés en termes de circulation et donc l'étalement des travaux de réaménagement du quartier sur 3 exercices va permettre de ne connaître ni de problèmes majeurs sur le plan du stationnement, ni de problèmes majeurs sur le plan de la circulation.

Je note que la Municipalité organise des réunions publiques qui sont largement communiquées donc libre à chacun de pouvoir y participer.

Idem pour le parvis de l'Hôtel de Ville et de la rénovation de la rue du 4 Septembre. Il y a eu une présentation en réunion publique, elle est conforme à ce qui a été présenté ici, il s'agit de remettre à niveau toute la rue du 4 Septembre qui en a bien besoin et de reconfigurer les choses devant l'Hôtel de Ville pour casser la linéarité de la Grand'Rue et donc la vitesse. J'en reviens à l'une de vos autres et de nos autres préoccupations et par ailleurs, sécuriser les manifestations organisées sous l'égide de la Commune, à commencer par les mariages, le marché, on aura quelque chose de beaucoup plus sécurisé, de beaucoup plus grand, aéré, devant la Mairie.

Je terminerais et poursuivrais par le groupe scolaire et périscolaire du Val Maidera. Vous m'avez parlé d'augmentation de budget indéniablement, de recherches de subventions. Alors vous l'avez souligné, c'est non pas 2 000 000 € mais 2 200 000 € que le Conseil départemental a décidé d'engager pour nous accompagner et nous sommes actuellement en discussion et avec M. le Préfet, s'agissant de la mobilisation des fonds de l'Etat et avec Franck LEROY, Président du Conseil régional, s'agissant du FEDER.

Nous aurons, je le pense, des indications précises dans les prochaines semaines, du moins je le souhaite, sachant que l'un et l'autre m'ont assuré de l'engagement du Conseil régional et de l'Etat mais ils nous trouvent ambitieux sur ce sujet comme sur d'autres à Maizières-lès-Metz.

Et puis, par ailleurs, on l'a dit, on est quand même dans un contexte très particulier qui veut que le budget de l'Etat ait été adopté de manière très tardive, idem pour le budget de la Région, idem pour le budget du Département qui lui n'est pas encore adopté, il ne le sera que la semaine prochaine.

Donc c'est vraiment très complexe cette année mais on s'en sort en travaillant bien entre les élus et les services.

Alors vous m'avez parlé de la suppression de la classe aux Ecart, du Rectorat, et bien oui, on n'a pas vocation à se substituer au Rectorat même si la relation avec le nouveau Recteur, M. MOURIER, est très bonne, d'autant qu'il a été, en son temps, Conseiller du Président Chirac.

Vous me dites : « Oui alors les écoles sont loin d'être pleines ». C'est un petit peu contradictoire avec certains propos qui faisaient état d'une explosion démographique. Non, il n'y a ni explosion démographique, ni déclin scolaire. On a toujours dit qu'il y avait une relative stabilité à Maizières avec une progression raisonnable et raisonnée de la population.

Je me permettrais de rajouter tout de même une chose, oui peut-être que dans un premier temps toutes les classes ne seront pas utilisées, sûrement même et certainement encore davantage. Mais si vous voulez, nous souhaitons, en tout cas, nous émettons le souhait d'avoir une vision pour la ville, une vision qui ne se limite pas à l'horizon de la prochaine rentrée scolaire et je ne voudrais pas, si vous voulez, réitérer l'épisode des classes mobiles et provisoires qui devaient durer 2, 3 ans et qui, 25 ans après, sont toujours là.

Donc oui, on a peut-être vu un peu plus grand mais parce que nous ne souhaitons pas scolariser nos futurs écoliers dans des préfabriqués.

J'ajouterais que, oui, nous allons supprimer, vous l'avez dit, des bus scolaires, évidemment. Très franchement et sans esprit polémique, pardon pour le ton un petit peu poussé peut-être mais il y a quand même de quoi parfois sourire, pourquoi avons-nous voulu indiquer que nous allions supprimer des bus ? Mais tout simplement parce que des enfants auront la chance d'aller à l'école dans leur quartier.

On est arrivé en 2014 par la grâce du suffrage universel en ayant, grosso modo, j'arrondis, 400 000 € de bus par an. Vous imaginez ce que c'est que 400 000 € de bus par an sur 20 ans ?

Il y a de quoi construire une belle école, éviter jusqu'à 1h45 de bus à des enfants de maternelle, 1h45 cumulée dans la journée, éviter le risque d'accident dans les rues et par ailleurs améliorer notre bilan carbone. Alors oui, si nous ouvrons une belle école en 2027 et bien nous supprimerons des bus puisque les enfants iront à l'école à pied et nous, on préfère que les enfants soient scolarisés à côté de chez eux et puissent aller à l'école à pied.

C'est mieux pour eux, c'est mieux pour la Commune, c'est mieux pour tout le monde.

Donc voilà, qu'il y ait des incertitudes évidemment, que l'horizon national ne soit pas pleinement dégagé évidemment, que l'horizon européen et international ne le soit pas davantage, si ce n'est moins, évidemment.

Sachez une chose, l'horizon à Maizières, il est dégagé. C'est-à-dire qu'il y a une vision pour la ville, un travail, un investissement, un dévouement, que nous y croyons. Que nous croyons au sérieux des projets, au sérieux des réalisations, au sérieux budgétaire, au sérieux fiscal et que nous croyons beaucoup à l'adhésion de la population, aux projets portés par la Municipalité.

Donc voilà, j'espère avoir répondu, en étant pas trop long mais cela, j'en suis moins sûr, à vos questions et remarques et je vous remercie d'avoir pris la peine d'établir cette liste.

Je vous propose de prendre acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire et de passer au point suivant. »

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et D 2312-3,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2025,

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R. 421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

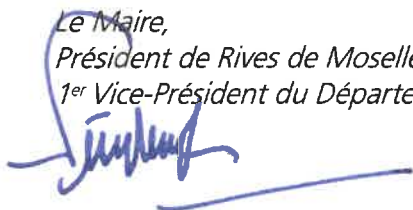
Délibération exécutoire compte-tenu de sa publication le 10 mars 2025 et de sa transmission à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Metz le 10 mars 2025.

Pour extrait conforme, Maizières-lès-Metz, le 10 mars 2025.

Le Maire,

Président de Rives de Moselle,

1^{er} Vice-Président du Département de la Moselle,



Julien FREYBURGER